



28/04/2023

**Fonds de droit français**

**GROUPAMA ACTIONS  
RETRAITE**

**RAPPORT ANNUEL**

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	13
5. Certification du Commissaire aux Comptes	19
6. Comptes de l'exercice	24
7. Annexe(s)	40
Information SFDR	41
Rapport annuel de l'OPC Maître	53

## GROUPAMA ACTIONS RETRAITE

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Libellé du produit	GROUPAMA ACTIONS RETRAITE	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	FR0010086470	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	<a href="https://www.groupama-am.com/fr/">https://www.groupama-am.com/fr/</a>
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

#### OBJECTIF

Le produit est un FCP de droit français de type UCITS, classé actions internationales.

Ce produit est nourricier de G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - IC. Il sera en permanence investi dans son maître et en liquidité à titre accessoire. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

*Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :*

*L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée.*

*Rappel de la politique d'investissement du fonds maître :*

*Le produit est un FCP de droit français de type UCITS, classé actions internationales.*

*Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.*

*Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen.*

*Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net aux actions et jusqu'à 10% de son actif net aux produits de taux.*

*Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.*

*L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est limitée à 20% de l'actif net.*

Politique de revenus : Capitalisation

**SOUSCRIPTEURS :** Tous souscripteurs

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		1 an	Supérieure à 5 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 307,71 €	1 143,28 €
	Rendement annuel moyen	-86,92 %	-35,19 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 982,94 €	7 842,15 €
	Rendement annuel moyen	-20,17 %	-4,75 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 630,95 €	12 809,09 €
	Rendement annuel moyen	6,31 %	5,08 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 152,01 €	16 605,55 €
	Rendement annuel moyen	41,52 %	10,68 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période supérieure à 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

### QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

### QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

	1 an	Supérieure à 5 ans
Coûts totaux	490,02 €	319,06 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	4,96 %	2,71 %

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après 1 an	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	1,96 % de la valeur de votre investissement par an.	195,9 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	Supérieure à 5 ans
----------------------------------	--------------------

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010086470/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010086470/(tab)/publication). Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail [serviceclient@groupama-am.fr](mailto:serviceclient@groupama-am.fr).

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010086470/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010086470/(tab)/publication).

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### **2 mai 2022**

- Changement de la date de clôture du fonds qui passe de fin février à fin avril ;
- Mise à jour des frais courants dans le DICI à la clôture du fonds à fin février.

### **27 juin 2022**

- Mise à jour des frais courants à fin avril 2022 ;
- Mise à jour de l'adresse de Caceis ;
- Mise à jour du narratif relatif au règlement taxonomie.

### **30 janvier 2023**

- MAJ des narratifs de l'OPCVM Maître G Fund Opportunities Europe ;
- Baisse de la commission de souscription non acquise au fonds qui passe à 3% sur les catégories de la part du FCP (ISIN : FR0010086470) ;
- Mise en conformité avec le Règlement européen PRIIPS et mise en place du KID PRIIPS en remplacement du DICI ;
- Mise en conformité avec le niveau 2 du Règlement SFDR et mise en place de l'annexe SFDR .

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### Mai 2022

L'environnement économique a peu évolué au cours du mois de mai. Le conflit ukrainien et ses conséquences sur l'offre de matières premières, l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des consommateurs et la gestion stricte de la pandémie en Chine continuent de peser sur l'activité globale. Les chiffres élevés de l'inflation conduisent également à des resserrements monétaires dans l'ensemble des zones. Les premiers signes de l'impact de la dégradation des conditions financières commencent à se voir, sur le marché immobilier américain par exemple (recul des ventes des maisons neuves de 16% en avril après 10% en mars). Ainsi, les prévisions de croissance économique sont progressivement révisées en baisse pour 2022 mais aussi pour 2023. Dans ces conditions, les marchés boursiers ont reculé en début de mois, mais, après un net rebond durant les dernières séances, ont fini quasiment stables en mai.

Le secteur pétrolier a enregistré un gain de 9% sur le mois, bénéficiant de la poursuite de la hausse du baril mais aussi de marges de raffinage au plus haut. Le secteur bancaire a rebondi de 6%, les anticipations de l'impact de la hausse des taux d'intérêt (marge d'intérêt, rémunération des surplus de liquidités) l'emportant sur les craintes de remontée du coût du risque dans un scénario de ralentissement plus marqué des économies. Ces deux secteurs, largement représentés dans le fonds, mais aussi les choix de titres au sein de ceux-ci (BCP +29%, Subsea 7 +22%) ont permis d'afficher une surperformance au cours du mois.

Les mouvements de passif ont conduit à renforcer la plupart des lignes. Les principaux achats ont concerné l'entrée de BP et d'Orange et le renforcement d'Atos et GSK. Les titres de services pétroliers en portefeuille (Subsea 7 et Vallourec) ont enregistré des gains très importants et rapides ces derniers mois. Il est apparu plus opportun d'investir sur une compagnie pétrolière qui affiche encore une valorisation peu exigeante compte tenu des excédents d'autofinancement dégagés, même dans l'hypothèse où le prix du pétrole devait rebaisser vers les 80\$ au cours des prochains trimestres. L'entrée d'Orange et le renforcement de GSK répondent au souhait de vouloir renforcer (très progressivement) la poche de titres « value » défensifs au sein du fonds. Enfin, la ligne en Atos a été complétée en anticipation d'un redressement des comptes qui devrait commencer au second semestre 2022, ce que les ratios de valorisation ne reflètent pas du tout.

#### Juin 2022

Les craintes d'une récession économique se sont renforcées, suite aux anticipations de relèvement plus rapides et plus importants des taux directeurs par les banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique. Les chiffres d'inflation continuent de surprendre à la hausse et les autorités monétaires ont annoncé une action plus musclée pour la contenir et la ramener à l'objectif (2%). Ainsi, les prévisions de croissance économique continuent d'être progressivement révisées à la baisse et les économistes évoquant un risque d'un recul du PIB en Europe dès fin 2022 sont de plus en plus nombreux. Dans ces conditions, les marchés boursiers ont décroché brutalement avec un recul de 8% pour l'indice européen, soit une baisse de 16% depuis le début de l'année.

Les secteurs cycliques ont été les plus pénalisés, notamment les valeurs des produits de base (Arcelormittal -28% et Salzgitter -38%). Même si des allègements ou cessions avaient déjà été réalisés auparavant, la surexposition à ce secteur en début de mois a pesé sur la performance du fonds qui affiche une nette sous-performance en juin. Cette dernière provient aussi de la sélection de titres, avec la chute des valeurs Atos et Air France. Même si le fonds ne s'est exposé que très récemment à Atos, évitant le fort recul du début d'année, la prise de position récente s'est révélée inopportune compte tenu des annonces faites par la société, notamment des coûts de restructuration bien plus élevés qu'attendu. Le dossier Air France présente de nombreux atouts (saturation des aéroports de Roissy et Schiphol limitant le développement de la concurrence, forte reprise du transport aérien, globalement offre contrainte par le manque d'avions et d'effectifs, ...) et nous attendions l'augmentation de capital, inévitable, pour prendre une position sur le titre. Mais les craintes de grèves dans le secteur et de rechute du trafic en 2023 ont conduit à une net recul de compagnies aériennes.

Les mouvements de passif ont conduit à renforcer de nombreuses lignes. Toutefois, le principal changement dans la construction du portefeuille a consisté à un rééquilibrage entre les « value cycliques » et les « value défensives ». Ainsi, la pondération du secteur produits de bases a été fortement réduite au fil du mois. Des allègements avaient déjà été opérés en mars suite à la forte performance du début d'année avec une réduction des positions sur Salzgitter et Arcelormittal et la vente d'Eramet. Elle a été accentuée notamment sur l'acier et la chimie. De même, la surexposition sur le secteur bancaire a été significativement réduite. A l'opposé, les secteurs pharmaceutiques (Novartis, Merck) et les valeurs de consommation (Danone, Imperial Brands) ont continué à être renforcés comme le mois dernier.

## Juillet 2022

La forte augmentation de l'inflation a conduit de nombreuses banques centrales, dans les pays développés mais aussi dans les économies émergentes, à relever leur taux directeur et à indiquer qu'elles mèneraient une politique très restrictive au cours des prochains mois. Ces annonces ont conduit à une inversion des courbes de taux. Les marchés anticipent que les resserrements monétaires vont provoquer une récession et que les politiques monétaires vont se détendre dès début 2023. Cet environnement redeviendrait favorable aux valeurs de croissance au détriment des valeurs cycliques ou défensives.

Le fonds a nettement sous-performé en juillet, compte tenu de la surperformance des valeurs de croissance. Les principaux mouvements ont consisté à renforcer le socle des valeurs défensives, notamment dans les secteurs télécoms, pharmaceutiques et services publics. Il nous semble que le marché sous-estime la pression sur les résultats par action des sociétés cotées. Le ralentissement de l'activité devrait conduire à une forte pression sur les marges dans de nombreux secteurs. La baisse des résultats conjuguée au recul des ratios de valorisation justifient une approche très prudente sur les marchés actions.

## Août 2022

Au début de l'été, les espoirs que le pic d'inflation allait être bientôt atteint, avant de rapidement refluer, permettant aux banques centrales de desserrer leur politique monétaire, avaient permis aux marchés actions de rebondir après un premier semestre difficile (+11 % pour le Stoxx 600 entre début juillet et mi-août). Du fait, notamment, d'indices des prix toujours orientés à la hausse, avec la crainte d'une crise énergétique cet hiver en Europe, et de chiffres de l'emploi toujours très bien orientés (taux de chômage au plus bas en Europe comme aux Etats-Unis), les banques centrales ont envoyé des messages clairs que les politiques monétaires resteraient durablement restrictives. Au cours de la deuxième moitié du mois d'août, les marchés actions et obligataires ont reperdu une grande partie de leurs gains estivaux.

Globalement, il ne ressort pas sur le mois de forts écarts de performance selon les styles de gestion. Ainsi, parmi les secteurs défensifs, alors que les secteurs télécom et agroalimentaires ont évolué en ligne avec le marché, les valeurs pharmaceutiques ont enregistré une forte sous-performance, notamment Sanofi et GSK, pénalisés par le risque Zantac. Il est toutefois remarquable que, dans un marché baissier, le secteur bancaire a affiché une quasi-stabilité, bénéficiant de la perspective de l'impact positif de la remontée des taux sur leurs revenus. Enfin, les pétrolières ont consolidé leur surperformance annuelle avec un nouveau gain mensuel de 2%.

Les surexpositions pétrolières et bancaires ont contribué à la surperformance du fonds. Le portefeuille a enregistré peu de mouvements significatifs au cours du mois. Néanmoins, le net rebond estival a été mis à profit pour renforcer son positionnement défensif. Aussi, l'exposition au transport aérien a été réduite, ainsi que la surexposition bancaire. De même, la poche de liquidités a été augmentée pour représenter près de 12% de l'encours du fonds.

## Septembre 2022

Les espoirs de « soft landing » aux Etats-Unis sont de plus en plus minces. Face à une économie résiliente, un marché de l'emploi robuste et des croissances salariales toujours très vives (+7,8% selon la dernière enquête ADP), le resserrement monétaire accélère, quitte à entraîner une récession. En Europe, compte tenu de l'impact de la crise énergétique, elle semble inévitable dès la fin 2022 et le début 2023. Les estimations bénéficiaires des entreprises cotées commencent à être révisées dans des proportions plus réalistes, notamment pour 2023, mais le mouvement devrait se poursuivre au cours des prochains mois. Ainsi, le rebond des marchés au début de l'été a été complètement effacé, les indices réalisant des plus bas annuels de part et d'autre de l'Atlantique fin septembre.

Malgré le renforcement des valeurs défensives au mois de juin, le fonds a affiché des pertes comparables à celles du marché. En effet, si le secteur de la santé a légèrement surperformé (-4% contre -6% pour le marché), les secteurs Services Publics et Télécom ont enregistré des reculs plus importants (respectivement -8% et -12%). Si le secteur bancaire a eu, de nouveau, une contribution positive (notamment Caixa +10% et Unicredit +6%), quelques dossiers en retournement ont pesé sur la performance du fonds à l'instar d'Alstom (-18%) et Carrefour (-14%).

Le portefeuille a enregistré peu de mouvements significatifs au cours du mois. Néanmoins, le fort recul des marchés a été mis à profit pour investir une partie des liquidités constituées au début de l'été. Ainsi la poche de liquidités qui représentait près de 12% de l'encours du fonds fin août a été réduite à un peu plus de 7% fin septembre. Les principaux renforcements ont concerné le secteur bancaire et des sociétés en retournement. Ainsi, dans le secteur bancaire, de nombreuses positions ont été augmentées : Alpha Services, BCP, Caixa, Société Générale et surtout Unicredit et BNP : plus ou moins au niveau de valorisation de la crise de 2008/2009, ces banques bénéficient d'un fort renforcement de leurs fonds propres, d'une baisse de leur effet de levier, d'un accroissement de la désintermédiation bancaire (private equity, fonds de dettes privées, ...) limitant leur exposition au risque crédit et de la remontée des taux d'intérêt. Parmi les situations en retournement, les titres Alstom et Airbus ont continué à être achetés. Dans les deux cas, les perspectives fondamentales nous apparaissent particulièrement solides, avec une demande croissante, peu impactée par l'environnement économique et des positions concurrentielles fortes.



## Octobre 2022

Les marchés ont enregistré un net rebond au cours du mois (+6 % pour le Stoxx 600 ainsi que pour le MSCI World en euro). Même si l'amplitude des bonnes surprises a été importante (bien qu'inférieure au niveau des trimestres précédents), les publications des résultats du troisième trimestre ont globalement rassuré. L'effet prix est resté très positif malgré une évolution des volumes souvent en deçà des attentes. Les espoirs d'un resserrement monétaire se terminant début 2023 et d'une inflation qui pourrait revenir légèrement au-dessus des 2% dès 2024 ont porté les indices sur des niveaux proches de ceux observés mi-août, soit un recul de 15% pour le Stoxx 600. Ces anticipations peuvent apparaître particulièrement optimistes compte tenu des premiers effets de la remontée des taux (chute des mises en chantier aux Etats-Unis qui devrait bientôt s'accompagner d'un recul des prix), du maintien des prix de l'énergie à des niveaux très pénalisants (même s'ils ont baissé par rapport aux plus hauts en Europe pour le gaz) et de la poursuite des pressions salariales qui pourraient pousser les banques centrales à maintenir des politiques très restrictives. Dans ces conditions, au-delà des rebonds à court terme enregistrés en juillet/août ou en octobre, les marchés devraient enregistrer de nouveaux plus bas au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et les titres « value défensifs » devraient surperformer tout comme les secteurs bénéficiant d'un environnement positif en termes de rentabilité (pétrolières, banques).

Ce retour à un peu moins de pessimisme a bénéficié aux secteurs cycliques (Transport +16%, Energie et Industrielles +10% et Automobiles +9%) au détriment des secteurs défensifs (Alimentaire +1% et Télécoms +3%). Le secteur bancaire a de nouveau affiché une surperformance (+8%) grâce à des publications de résultats bénéficiaires très positives traduites par les premiers impacts de la remontée des taux sur leurs revenus. Dans ces conditions, le fonds a donc enregistré une nette surperformance par rapport à son indice de référence.

Bien que les surexpositions pétrolières et bancaires aient contribué à la surperformance du fonds, le principal moteur a été l'ensemble aéronautique/compagnies aériennes (Airbus, Safran, IAG) qui a bénéficié (indépendamment des bons résultats du 3<sup>ème</sup> trimestre) des perspectives à partir de 2023 dans un contexte d'offre contrainte. Le portefeuille a enregistré très peu de mouvements au cours du mois. Les quelques compléments de positions existantes ont été peu significatifs et correspondent essentiellement à l'investissement de petites souscriptions sur des titres dont les résultats ont été mal accueillis (Santander, Orange) ou qui ont affiché des replis récents (ABI, BCP).

## Novembre 2022

Les marchés ont poursuivi leur rebond, avec un gain de 6.7% pour le MSCI Europe, soit un gain de plus de 13% depuis début septembre. Les moteurs sont identiques au mois précédent : facteurs techniques favorables (faible exposition des « hedge funds », poches de liquidités importantes, sentiment toujours très négatif des investisseurs), fin des publications des résultats du troisième trimestre rassurante (avec un effet prix très positif malgré une évolution des volumes souvent en deçà des attentes) et perspective d'un pic d'inflation atteint ou tout proche, permettant d'espérer la fin prochaine du resserrement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique. Ainsi, le scénario consensuel et intégré dans la valorisation des marchés, est celui d'une légère récession (en Europe à cheval sur la fin 2022 et le début 2023) ou d'un simple ralentissement (aux Etats-Unis, courant 2023). Ces anticipations peuvent apparaître particulièrement optimistes alors que l'on n'assiste qu'aux premiers effets de la remontée des taux (chute des mises en chantier aux Etats-Unis qui devrait bientôt s'accompagner d'un recul des prix), du maintien des prix de l'énergie à des niveaux très pénalisants (même s'ils ont baissé par rapport aux plus hauts en Europe pour le gaz) et de la poursuite des pressions salariales qui pourraient pousser les banques centrales à maintenir sur une longue période des politiques restrictives. Dans ces conditions, au-delà des rebonds à court terme enregistrés en juillet/août ou en octobre/novembre, les marchés devraient enregistrer de nouveaux plus bas au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et les titres « value défensifs » devraient surperformer tout comme les secteurs bénéficiant d'un environnement positif en termes de rentabilité (pétrolières, banques).

Au mois de novembre, le regain d'optimisme sur un atterrissage en douceur des économies conjugué à la détente des rendements obligataires (- 27bp pour le 10 ans français) a favorisé les valeurs de croissance à l'instar des technologiques (+13%) et du luxe (+15% pour les biens de consommation) ainsi que la plupart des secteurs cycliques (automobile +13%, matériaux de base + 15%). A l'opposé, les valeurs défensives ont sous-performé (0% pour les télécoms, +3% pour les valeurs pharmaceutiques). Dans ces conditions, compte tenu de son biais défensif et malgré le maintien de positions significatives dans les secteurs bancaire, pétrolier et aéronautique, le fonds a donc enregistré une sous-performance par rapport à son indice de référence.

Le portefeuille a enregistré très peu de mouvements au cours du mois. Compte tenu des souscriptions, la sous-performance de certains titres a été mise à profit pour les renforcer à l'instar d'Airbus, Sanofi, GSK ou Imperial Brands. Le principal changement au sein du portefeuille a consisté à arbitrer la position en Fresenius Medical Care au profit de sa maison mère Fresenius SE.

## Décembre 2022

Les marchés ont fini l'année en légère baisse. En Europe, le MSCI Europe, a reculé de 3.5%. Grâce au rebond de l'automne (un gain de plus de 13% entre début septembre et fin novembre), les indices achèvent l'exercice avec des pertes limitées : - 11.8% pour le MSCI Europe (-9.5% dividendes réinvestis). Ce recul peut sembler modéré compte tenu du contexte : guerre en Ukraine, envolée de l'inflation, resserrement des politiques monétaires, chute du marché obligataire (-17% pour l'indice Barclays Euro Aggregate) et crise énergétique en Europe.

La résistance des marchés actions peut s'expliquer notamment par les espoirs d'une récession courte et modérée en Europe, l'anticipation du recul de l'inflation début 2023, l'arrêt au printemps de la hausse des taux courts par les banques centrales et le rebond attendu des bénéfiques en 2024.

Pour notre part, compte tenu de cette baisse limitée des marchés, le risque d'une baisse des résultats plus ample qu'anticipé conjugué à celui de banques centrales demeurant plus longtemps restrictives (marchés de l'emploi toujours très tendus) nous amène à maintenir une stratégie s'appuyant sur deux axes : d'une part une proportion importante de titres « value » défensifs (pharmacie, télécoms, services publics), d'autre part des valeurs affichant des niveaux de valorisation attractifs et qui pourraient bénéficier de perspectives bénéficiaires favorables, y compris dans un environnement économique plus difficile qu'anticipé, du fait de conditions propres à leur secteur (pétrolières, banques ou constructeurs aéronautiques).

Le recul des prix de l'énergie, notamment ceux du gaz, presque divisés par deux en un mois, a pesé sur la performance des pétrolières. En revanche, les autres choix forts du portefeuille ont eu une contribution positive avec une meilleure résistance des secteurs défensifs, une surperformance nette des valeurs aéronautiques (Airbus et Safran) et, surtout, des bancaires (secteur à l'équilibre sur le mois). Elles ont bénéficié, une nouvelle fois, de révisions en hausse de leurs estimations de résultats pour 2023, intégrant, notamment, des taux durablement plus élevés.

Le portefeuille a enregistré très peu de mouvements au cours du mois. Compte tenu des souscriptions, certaines positions ont été légèrement renforcées suite au recul des titres Airbus (en début de mois après l'annonce d'une production 2022 inférieure aux prévisions), ADP (placement de la participation de Schipol Group puis annonce de grèves de compagnies aériennes) ou encore Imperial Brands. Le principal changement au sein du portefeuille a consisté à apporter en fin d'année la position en EDF à l'offre de l'Etat français.

## Janvier 2023

Les marchés ont débuté l'année en forte hausse. En Europe, le MSCI Europe, a progressé de 6.7%, portant les gains depuis fin septembre à 16.6% et effaçant les pertes depuis l'entrée des troupes russes en Ukraine. Si le comportement du marché boursier peut surprendre compte tenu du contexte (guerre en Ukraine, envolée de l'inflation, resserrement des politiques monétaires), il peut s'expliquer notamment par des publications rassurantes pour les investisseurs : les dernières publications économiques ont conduit à une révision en hausse des attentes pour 2023 (absence de récession cette année) et recul de l'inflation depuis octobre 2022, permettant d'espérer un pic des taux courts au printemps et début de desserrement monétaire dès fin 2023.

Le nouveau recul des prix de l'énergie, notamment ceux du gaz, a pesé sur la performance des pétrolières (+0.3%), poids important dans le fonds (12%). De même, l'évolution décevante des grandes valeurs pharmaceutiques (Novartis - 1.3%, GSK - 1% ou Sanofi - 0.2%) et des services publics (+1.7%), compte tenu de leur caractère défensif, ont contribué négativement. En revanche, les autres choix forts du portefeuille comme la surpondération bancaire (Unicredito +35%, BCP + 33% ou Alpha Services + 24%) ou des loisirs et voyages (IAG + 37%, Melia +33% ou Air France + 25%) ont eu une forte contribution permettant au fonds d'afficher une légère surperformance sur le mois.

Globalement, les valeurs bancaires et des loisirs et voyages, compte tenu de leur fort rebond, ont été légèrement diluées au cours du mois, notamment du fait des souscriptions enregistrées en janvier. La poche de liquidités a été maintenue à près de 10%. Les positions défensives ont, en revanche, été renforcées, notamment GSK, Sanofi, Novartis, Imperial Brands, Anheuser Busch, Deutsche Telekom ou encore Iberdrola. De même, compte tenu de la sous-performance des titres, les lignes Total et Airbus (publication décevante sur les livraisons 2022) ont été complétées. Enfin, les achats ont également porté sur des valeurs en retournement comme Fresenius SE et Ericsson qui ont toute deux annoncé un exercice 2023 difficile après une année 2022 déjà compliquée.

## Février 2023

Après une forte hausse au mois de janvier, les marchés actions mondiaux ont affiché de faibles variations en février. En Europe, toutefois, la tendance positive s'est poursuivie, avec une progression du MSCI Europe (dividendes réinvestis) de 1.7% sur le mois, soit un gain de 8.7% depuis le début de l'année. A l'instar des publications rassurantes du dernier trimestre 2022, les statistiques économiques divulguées en ce début 2023 confortent le scénario d'un atterrissage en douceur : une croissance économique résiliente, supérieure aux anticipations, et une inflation en décélération. La récession attendue semble écartée et les politiques monétaires pourraient devenir moins restrictives fin 2023. De plus, les publications de résultats sont globalement au-dessus des attentes, avec des effets prix (prix de vente des entreprises) compensant les baisses de volumes et les augmentations des coûts d'achat.

Les valorisations des actifs risqués reflètent partiellement ces perspectives. Ces bonnes nouvelles à court terme avec une poursuite d'une activité supérieure aux attentes, notamment en termes d'emploi, et donc de salaires, font craindre des politiques monétaires plus agressives. Ainsi, les taux à 2 ans américains finissent la période au plus haut, autour de 4.80%.

La croissance économique supérieure aux attentes, conjuguée, globalement, à des publications de résultats supérieures aux attentes, ont tiré les valeurs cycliques ce qui a été défavorable au fonds. Une appréciation plus positive sur les perspectives économiques a pénalisé les valeurs « value » plus défensives. Ainsi, l'exposition du fonds aux secteurs santé, télécom ou services publics a été défavorable. En revanche, la forte position sur le secteur bancaire a été très bénéfique, d'autant plus que la sélection de titres a été très pertinente : ainsi les lignes BCP et Alpha Services ont gagné respectivement 16% et 19%.

Le fonds n'a enregistré aucune entrée ou sortie de valeur. Les mouvements reflètent essentiellement le renforcement des positions existantes suite à des mouvements de passif. Toutefois, le poids des valeurs EDPR, Sanofi ou Novartis a été augmenté, confortant le caractère défensif du fonds.

### Mars 2023

Après avoir nettement reculé les deux premières semaines de mars, le MSCI Europe s'est redressé pour finir le mois quasiment stable (- 0.8% dividendes réinvestis). En début de période, le marché a été pénalisé par la chute de la banque régionale américaine SVB et par celle de Crédit Suisse en Europe. La réaction extrêmement rapide des autorités bancaires (garantie des dépôts et mise à disposition de liquidités aux Etats-Unis et reprise de Crédit Suisse par UBS) a ramené le calme et permis le redressement des indices. Par ailleurs, le scénario d'un atterrissage en douceur des économies américaine et européenne continue d'être conforté par les publications. La croissance économique demeure résiliente et a été légèrement révisée à la hausse pour 2023. La décélération de l'inflation se poursuit, conduisant les investisseurs à réduire leurs attentes de resserrement monétaire et à anticiper un assouplissement dès la fin 2023 aux Etats-Unis. Enfin, les publications de résultats sont globalement au-dessus des attentes, avec des effets prix (prix de vente des entreprises) compensant les baisses de volumes et les augmentations des coûts d'achat et des frais financiers. Malgré les annonces rapides de soutien pour éviter une crise de l'ensemble du système financier, le secteur bancaire a enregistré un fort recul de 13% (avec BNP – 16% et Société Générale – 23%), pénalisant la performance du fonds. Le repli du secteur de l'énergie, dans le sillage de la baisse des cours du pétrole et surtout du gaz, a également eu un impact négatif. De même, la surperformance des valeurs de croissance, à l'instar du luxe et des technologiques, a également été pénalisante. En revanche, le fonds a bénéficié du bon comportement des secteurs défensifs (hausse de 4.3% pour l'agroalimentaire et les pharmaceutiques).

Le fonds a enregistré des souscriptions importantes, conduisant à un renforcement de l'ensemble des lignes du portefeuille. Toutefois, deux titres ont été ajoutés. D'une part, après une forte sous-performance contre le marché mais aussi contre le secteur agroalimentaire, une position en Nestlé a été construite en début de mois. D'autre part, UBS a été intégré au portefeuille au moment de l'annonce du rachat de Crédit Suisse pour 3 milliards de francs et l'élimination de 17 milliards d'obligation ATI.

### Avril 2023

Les indices des européens ont atteint un plus haut annuel en avril 2023 avec une progression de 1,9% sur le mois et de 9,8% depuis le début de l'exercice. Le ralentissement progressif de l'inflation lié à une base de comparaison élevée et au repli des prix des matières premières a rassuré les marchés. Conjugué à une dégradation de l'accès au crédit et au recul des indicateurs économiques, en particulier au niveau de l'industrie, il permet aux investisseurs d'anticiper une modération de la politique monétaire de la Fed et même, pour certains, le début d'un desserrement dès juillet 2023. Pourtant, l'activité des services demeure élevée et l'emploi continue de progresser de part et d'autre de l'Atlantique. Ainsi, les banques centrales maintiennent des messages beaucoup plus prudents tant sur les niveaux d'inflation attendus que sur leurs intentions de politique monétaire.

Le fonds a enregistré une performance relative négative au cours du mois, pénalisé par quelques dossiers. Ainsi, après une très forte progression en début d'année, STM a enregistré un recul de 21% suite aux anticipations de retournement des prix dans les secteurs automobile et industriel. Certaines publications ont déçu (Nokia ou Merck), notre absence du secteur luxe/cosmétique et la sélection de titres au sein du secteur pharmaceutique (sous-performance de Sanofi et GSK) ont été pénalisantes.

Les principaux mouvements ont consisté à renforcer des dossiers "value" défensifs comme ABI, Novartis, Enel ou GSK. Le recul du titre Alstom a également été mis à profit pour renforcer la position. Deux lignes ont été vendues, d'une part Prosieben, qui affiche une performance satisfaisante en 2023 mais qui offre finalement peu de perspectives de développement, et, d'autre part, UBS, achetée au moment de l'annonce de la reprise de Crédit Suisse (conditions de rachat et perspectives à long terme très attrayantes mais chemin d'intégration entre ceux deux grosses institutions long et coûteux).

Enfin, la position en Carrefour a été allégée après un parcours satisfaisant depuis notre entrée : le développement du "retail media" risque de ne pas être significatif avant longtemps, alors que le jeu concurrentiel demeure compliqué dans la plupart des marchés du groupe et que l'évolution des coûts pourrait être plus défavorable en 2023/2024 (augmentation de la pression salariale après une année 2022 favorable avec une inflation des prix des produits vendus supérieure à celle des coûts).

Part : GROUPAMA ACTIONS RETRAITE Code Isin : FR0010086470 Performance 2 mois : + 2,00%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
G FUND OPPORTUNITIES EUROPE part IC	634 810,60	1 287 012,46

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

### **INTERMÉDIAIRES FINANCIERS**

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

### **FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet [www.groupama-am.fr](http://www.groupama-am.fr)

### **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 8 804 352,63 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

## COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

## REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

## MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## FRAIS DE GESTION

Votre OPC est nourricier de **G FUND OPPORTUNITIES EUROPE (part IC)**.

Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **0,50%** de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **1,54% TTC** (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

## REMUNERATIONS

### *Éléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM*

#### I – Éléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

##### I.1. Éléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2022, 93.5 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 31% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
  - Opérations
  - Juridique
  - Marketing
  - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

## 1.2. Composition de la rémunération

### 1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

### 1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

### 1.2.3. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation )
  - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion (notamment du cadre ESG : respect de la Politique charbon et de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM).
  - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

#### 1.2.3.1. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

#### 1.2.3.2. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.

Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

#### 1.2.4. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

### 1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard



Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

#### 1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

#### 1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2022 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2021 ont été clôturées. Quatre recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

## 2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2022.

<b>Masse salariale 2022</b>	<b>28 345 537 euros</b>
<i>Dont rémunérations variables versées en 2022</i>	<i>8 036 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022 (3<sup>e</sup> tiers)</i>	<i>181 337 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022 (2<sup>e</sup> tiers)</i>	<i>124 812 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022 (1<sup>er</sup> tiers)</i>	<i>85 814 euros</i>

La Masse Salariale 2022 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2022 de l'ensemble du personnel Identifié	16 374 531 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (51 collaborateurs)</i>	<i>8 904 747 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 469 784 euros</i>

**AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

25 rue de la Ville l'Evêque

75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## GROUPAMA ACTIONS RETRAITE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque  
75008 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 avril 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP GROUPAMA ACTIONS RETRAITE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA ACTIONS RETRAITE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 avril 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 aout 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Virginie GAITTE



Jean-Marc LECAT

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 28/04/2023 en EUR**

**ACTIF**

	28/04/2023	29/04/2022
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>8 804 352,63</b>	<b>9 306 678,97</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>8 804 352,63</b>	<b>9 306 678,97</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>CRÉANCES</b>	<b>5 140,40</b>	<b>7 492,59</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 140,40	7 492,59
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>27 159,33</b>	<b>30 592,53</b>
Liquidités	27 159,33	30 592,53
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>8 836 652,36</b>	<b>9 344 764,09</b>



## PASSIF

	28/04/2023	29/04/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	8 500 128,69	9 302 204,65
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	369 135,87	38 952,16
Résultat de l'exercice (a,b)	-41 157,52	-7 612,55
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>8 828 107,04</b>	<b>9 333 544,26</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>8 545,32</b>	<b>11 219,83</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	8 545,32	11 219,83
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>8 836 652,36</b>	<b>9 344 764,09</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 28/04/2023 en EUR**

	28/04/2023	29/04/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 28/04/2023 en EUR**

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	348,17	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>348,17</b>	
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	42,94	28,99
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>42,94</b>	<b>28,99</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>305,23</b>	<b>-28,99</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	42 468,15	7 615,69
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-42 162,92</b>	<b>-7 644,68</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 005,40	32,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-41 157,52</b>	<b>-7 612,55</b>

**I. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

**Règles d'évaluation des actifs**

**▮ Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe**

Le fond est valorisé suivant la méthode des coupons courus. Les intérêts du week-end sont pris en compte.

**▮ Méthode de comptabilisation des frais**

1. Les opérations sont comptabilisées en frais exclus

**Frais de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part de revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie B du prospectus simplifié

<b>Frais facturés à l'OPC</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes à la société de gestion du portefeuille (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	0,50% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 1.50% TTC
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

## Rappel des frais et commissions de l'OPC maître G FUND OPPORTUNITIES EUROPE IC:

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes à la société de gestion du portefeuille (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,50% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de mouvement perçues par CACEIS Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opérations de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10€ à 150€** TTC
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,10% Obligations et assimilés : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum.
Commission de surperformance	Actif net	20% de la surperformance par rapport au MSCI Europe (dividendes nets réinvestis)

\* non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

\*\* selon la complexité

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPC.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (article 314-84 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers) de la part des intermédiaires.

### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b><i>Part(s)</i></b>	<b><i>Affectation du résultat net</i></b>	<b><i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i></b>
Part GROUPAMA ACTIONS RETRAITE	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/04/2023 en EUR

	28/04/2023	29/04/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>9 333 544,26</b>	<b>9 515 693,69</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	418 666,65	63 854,68
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 031 816,47	-113 603,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	375 801,73	39 055,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-225 926,21	-163 810,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 960 122,65	3 186 048,86
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 186 048,86	-3 349 859,41
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-42 162,92	-7 644,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>8 828 107,04</b>	<b>9 333 544,26</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								



### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/04/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	5 140,40
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>5 140,40</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	5 139,40
	Frais de gestion fixe	3 405,92
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>8 545,32</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-3 404,92</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	174,0000	418 666,65
Parts rachetées durant l'exercice	-443,0000	-1 031 816,47
Solde net des souscriptions/rachats	-269,0000	-613 149,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 433,0000	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/04/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	42 468,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/04/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/04/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/04/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			8 804 352,63
	FR0010631275	G FUND OPPORTUNITIES EUROPE part IC	8 804 352,63
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>8 804 352,63</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-41 157,52	-7 612,55
Résultat avant acompte(s)		
<b>Total</b>	<b>-41 157,52</b>	<b>-7 612,55</b>

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-41 157,52	-7 612,55
<b>Total</b>	<b>-41 157,52</b>	<b>-7 612,55</b>

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	369 135,87	38 952,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>369 135,87</b>	<b>38 952,16</b>

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	369 135,87	38 952,16
<b>Total</b>	<b>369 135,87</b>	<b>38 952,16</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/02/2020	26/02/2021	28/02/2022	29/04/2022	28/04/2023
Actif net en EUR	9 613 691,03	10 463 908,31	9 515 693,69	9 333 544,26	8 828 107,04
Nombre de titres	5 099,0000	4 820,0000	3 720,0000	3 702,0000	3 433,0000
Valeur liquidative unitaire	1 885,40	2 170,93	2 557,98	2 521,21	2 571,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	45,75	31,46	266,28	10,52	107,52
Capitalisation unitaire sur résultat	-9,86	-9,59	-12,39	-2,05	-11,98

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
G FUND OPPORTUNITIES EUROPE part IC	EUR	3 258,723	8 804 352,63	99,73
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 804 352,63</b>	<b>99,73</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>8 804 352,63</b>	<b>99,73</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>8 804 352,63</b>	<b>99,73</b>
Créances			5 140,40	0,06
Dettes			-8 545,32	-0,10
Comptes financiers			27 159,33	0,31
<b>Actif net</b>			<b>8 828 107,04</b>	<b>100,00</b>

<b>Part GROUPAMA ACTIONS RETRAITE</b>	<b>EUR</b>	<b>3 433,0000</b>	<b>2 571,54</b>	
---------------------------------------	------------	-------------------	-----------------	--

## 7. ANNEXE(S)



Dénomination du produit : GROUPAMA ACTIONS  
RETRAITE

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 40,06%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)

04/2022 - 04/2023	Conseil à majorité d'indépendants (%)	86,19	100	59,44	100
04/2022 - 04/2023	Politique en matière des droits de l'homme (%)	96,76	100	88,18	100
04/2022 - 04/2023	Note ESG	77,29	97,01	60	100
05/2021 - 05/2022	Conseil à majorité d'indépendants (%)	-	-	-	-
05/2021 - 05/2022	Politique en matière des droits de l'homme (%)	-	-	-	-
05/2021 - 05/2022	Note ESG	-	-	-	-

● **Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

<b>Part des investissements durables</b>	<b>40,06%</b>
--	---------------

### ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

La prise en compte des PAI obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne.

Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portant sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

<b>PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</b>	<b>PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</b>
25,5	0,285



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	174 253,88			
		Émissions de GES de niveau 2	8 323,26			
		Émissions de GES de niveau 3	909 020,55			
		Émissions totales de GES	1 091 598			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	3 205,59			
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	3 094,35			
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	16,08				
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui	48				

		provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie				
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,660			
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,35			
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	573,7			
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	32 788,97			
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	25,5			
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,285			
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	6,11			
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en	14,98			

		pourcentage du nombre total de membres				
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0			
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	-

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	-



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/05/2022 au 30/04/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPAMA MONETAIRE - IC	OPC	4.71%	France
TOTALENERGIES SE (XPAR)	Énergie	3.50%	France
SANOFI (XPAR)	Santé	2.62%	France
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG (XETR)	Services de Communication	2.29%	Allemagne
AIRBUS SE (XPAR)	Industrie	2.29%	France
BNP PARIBAS (XPAR)	Finance	2.21%	France
SAFRAN SA (XPAR)	Industrie	2.06%	France
GLAXOSMITHKLINE PLC (XLON)	Santé	2.05%	Royaume-Uni
EDF (XPAR)	Services aux Collectivités	2.04%	France
ALSTOM (XPAR)	Industrie	1.96%	France
NOVARTIS AG-REG (XVTX)	Santé	1.93%	Suisse
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV (XBRU)	Biens de Consommation de Base	1.85%	Belgique
GSK PLC (XLON)	Santé	1.81%	Royaume-Uni

SOCIETE GENERALE SA (XPAR)  
ENI SPA (MTAA)

Finance  
Énergie

1.68%  
1.67%

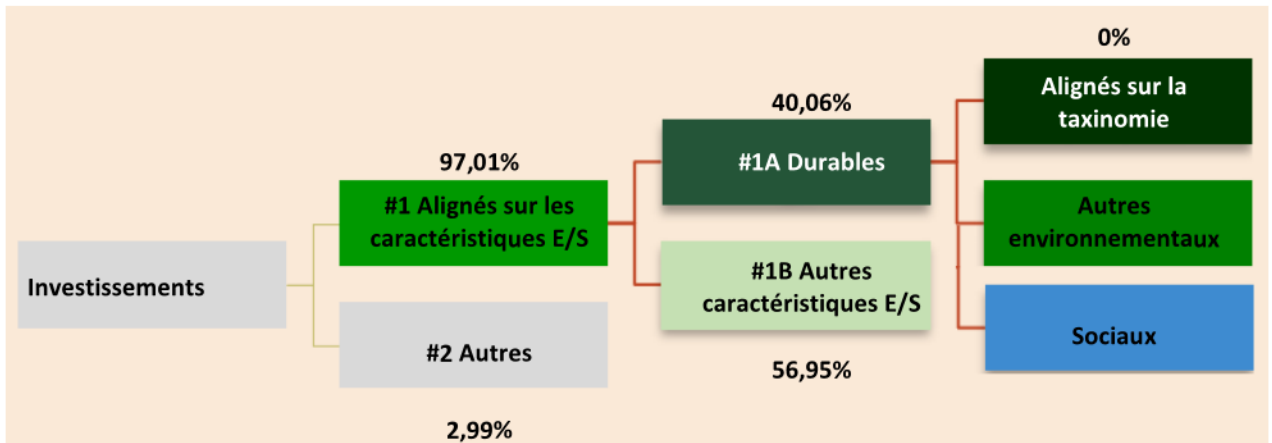
France  
Italie



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

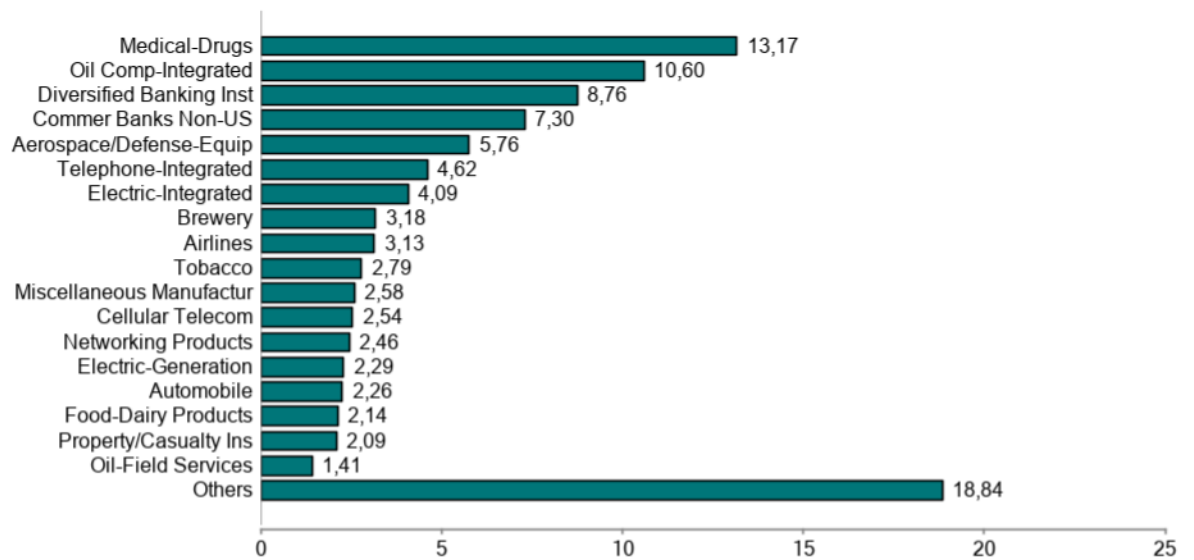
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Répartition sectorielle (en %)



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

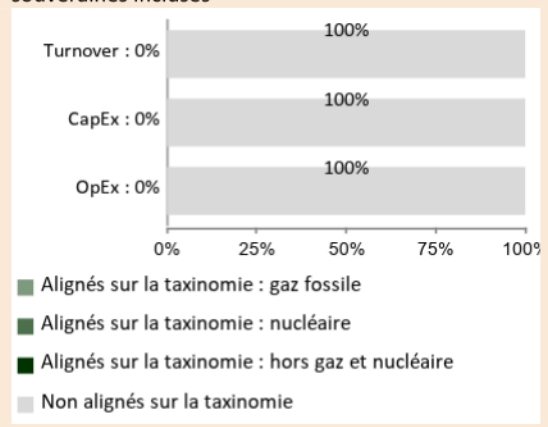
**Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie\*\* de l'UE ?**

- Oui
- Nucléaire       Gaz fossile
- Non

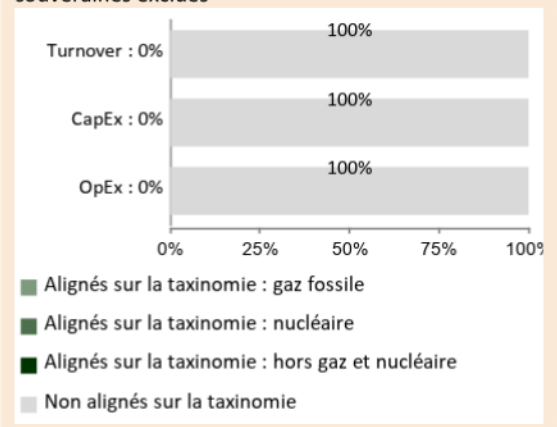
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

**Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



\*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

\*\*Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il réalise 40,06% d'investissements durables. Pour autant, le fonds ne réalise pas d'investissements durables ayant objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE. Il ne réalise pas non plus d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

<b>Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes</b>	<b>0%</b>
---	-----------

**Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2023	0%
2022	0%



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

<b>Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie</b>	-
---	---



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

<b>Part d'investissements durables sur le plan social</b>	-
---	---



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?**

Le fonds est classé article 8 et bénéficie du label ISR, démontrant ainsi son engagement en matière d'investissement responsable. Pendant toute la période de l'exercice, il a maintenu un score ESG global significativement supérieur à celui de son univers d'investissement. Les principaux indicateurs de performance ESG du fonds concernent l'indépendance des administrateurs et la politique en matière des droits de l'homme, sur lesquels le fonds a constamment obtenu de meilleurs résultats que l'univers. L'indépendance des administrateurs évalue la part du portefeuille investie dans des entreprises dont le conseil d'administration ou de surveillance est majoritairement composé de membres indépendants. La politique en matière des droits de l'homme mesure la proportion d'entreprises dans le portefeuille ayant mis en place des politiques formelles en faveur des droits de l'homme et de la promotion de la diversité. Le fonds a également suivi une politique d'exclusion en refusant d'investir dans RWE en raison de ses fortes émissions de CO2. De plus, il n'a effectué aucun investissement dans les valeurs répertoriées sur la liste des Grands Risques ESG, ainsi que celles présentes sur la liste d'exclusion liée à la politique charbon. En outre, le fonds a pris soin de ne pas investir dans des entreprises impliquées dans des activités liées aux armes controversées conformément à notre politique d'exclusion. Cette approche témoigne ainsi de son engagement à éviter les investissements à haut risque sur le plan environnemental, social et de gouvernance.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***  
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***  
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***  
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***  
Non applicable



28/04/2023

**Fonds de droit français**

**G FUND OPPORTUNITIES  
EUROPE**

**RAPPORT ANNUEL**

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	13
5. Certification du Commissaire aux Comptes	21
6. Comptes de l'exercice	26
7. Annexe(s)	54
Caractéristiques de l'OPC (suite)	55
Information SFDR	73

## G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - G

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Libellé du produit	G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - G	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	FR0010890970	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	<a href="https://www.groupama-am.com/fr/">https://www.groupama-am.com/fr/</a>
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

#### OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée.

Le produit est un FCP de droit français de type UCITS, classé actions internationales.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net aux actions et jusqu'à 10% de son actif net aux produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est limitée à 20% de l'actif net.

Politique de revenus : Capitalisation et/ou distribution et/ou report.

**SOUSCRIPTEURS** : Dédié au Groupe GROUPAMA

#### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		1 an	Supérieure à 5 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 192,18 €	1 028,2 €
	Rendement annuel moyen	-88,08 %	-36,55 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 988,35 €	8 321,36 €
	Rendement annuel moyen	-20,12 %	-3,61 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 675,95 €	13 641,58 €
	Rendement annuel moyen	6,76 %	6,41 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 283 €	17 597,78 €
	Rendement annuel moyen	42,83 %	11,97 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période supérieure à 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

## QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

	1 an	Supérieure à 5 ans
Coûts totaux	481,12 €	195,85 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	4,84 %	1,77 %



## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après 1 an	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	0,51 % de la valeur de votre investissement par an.	50,7 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,34 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	33,8 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	Supérieure à 5 ans
----------------------------------	--------------------

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010890970/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010890970/(tab)/publication). Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail [serviceclient@groupama-am.fr](mailto:serviceclient@groupama-am.fr).

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010890970/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010890970/(tab)/publication).

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### **2 mai 2022**

- Ajout d'une commission de surperformance de 20% au-delà du MSCI Europe ;
- Changement de la date de clôture du fonds qui passe de fin février à fin avril ;
- Mise à jour des frais courants dans les DICI à la clôture du fonds à fin février.

### **27 juin 2022**

- Mise à jour des frais courants à fin avril 2022 ;
- Mise à jour de l'adresse de Caceis ;
- Mise à jour du narratif relatif au règlement taxonomie.

### **19 septembre 2022**

- Modification de la part O de distribution afin de permettre les reports et les acomptes sur dividendes ;
- Ajout du narratif BMR relatif à la réglementation Benchmark.

### **30 janvier 2023**

- Baisse de la commission de souscription non acquise au fonds qui passe à 3% sur les catégories de part M et R ;
- MAJ du narratif perf fees conformément aux remarques de l'AMF ;
- Mise en conformité avec le Règlement européen PRIIPS et mise en place du KID PRIIPS en remplacement du DICI ;
- Mise en conformité avec le niveau 2 du Règlement SFDR et mise en place de l'annexe SFDR.

### 3. RAPPORT DE GESTION

Exercice du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023

Mai 2022

L'environnement économique a peu évolué au cours du mois de mai. Le conflit ukrainien et ses conséquences sur l'offre de matières premières, l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des consommateurs et la gestion stricte de la pandémie en Chine continuent de peser sur l'activité globale. Les chiffres élevés de l'inflation conduisent également à des resserrements monétaires dans l'ensemble des zones. Les premiers signes de l'impact de la dégradation des conditions financières commencent à se voir, sur le marché immobilier américain par exemple (recul des ventes des maisons neuves de 16% en avril après 10% en mars). Ainsi, les prévisions de croissance économique sont progressivement révisées en baisse pour 2022 mais aussi pour 2023. Dans ces conditions, les marchés boursiers ont reculé en début de mois, mais, après un net rebond durant les dernières séances, ont fini quasiment stables en mai.

Le secteur pétrolier a enregistré un gain de 9% sur le mois, bénéficiant de la poursuite de la hausse du baril mais aussi de marges de raffinage au plus haut. Le secteur bancaire a rebondi de 6%, les anticipations de l'impact de la hausse des taux d'intérêt (marge d'intérêt, rémunération des surplus de liquidités) l'emportant sur les craintes de remontée du coût du risque dans un scénario de ralentissement plus marqué des économies. Ces deux secteurs, largement représentés dans le fonds, mais aussi les choix de titres au sein de ceux-ci (BCP +29%, Subsea 7 +22%) ont permis d'afficher une surperformance au cours du mois.

Les mouvements de passif ont conduit à renforcer la plupart des lignes. Les principaux achats ont concerné l'entrée de BP et d'Orange et le renforcement d'Atos et GSK. Les titres de services pétroliers en portefeuille (Subsea 7 et Vallourec) ont enregistré des gains très importants et rapides ces derniers mois. Il est apparu plus opportun d'investir sur une compagnie pétrolière qui affiche encore une valorisation peu exigeante compte tenu des excédents d'autofinancement dégagés, même dans l'hypothèse où le prix du pétrole devait rebaisser vers les 80\$ au cours des prochains trimestres. L'entrée d'Orange et le renforcement de GSK répondent au souhait de vouloir renforcer (très progressivement) la poche de titres « value » défensifs au sein du fonds. Enfin, la ligne en Atos a été complétée en anticipation d'un redressement des comptes qui devrait commencer au second semestre 2022, ce que les ratios de valorisation ne reflètent pas du tout.

Juin 2022

Les craintes d'une récession économique se sont renforcées, suite aux anticipations de relèvement plus rapides et plus importants des taux directeurs par les banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique. Les chiffres d'inflation continuent de surprendre à la hausse et les autorités monétaires ont annoncé une action plus musclée pour la contenir et la ramener à l'objectif (2%). Ainsi, les prévisions de croissance économique continuent d'être progressivement révisées à la baisse et les économistes évoquant un risque d'un recul du PIB en Europe dès fin 2022 sont de plus en plus nombreux. Dans ces conditions, les marchés boursiers ont décroché brutalement avec un recul de 8% pour l'indice européen, soit une baisse de 16% depuis le début de l'année.

Les secteurs cycliques ont été les plus pénalisés, notamment les valeurs des produits de base (Arcelormittal -28% et Salzgitter -38%). Même si des allègements ou cessions avaient déjà été réalisés auparavant, la surexposition à ce secteur en début de mois a pesé sur la performance du fonds qui affiche une nette sous-performance en juin. Cette dernière provient aussi de la sélection de titres, avec la chute des valeurs Atos et Air France. Même si le fonds ne s'est exposé que très récemment à Atos, évitant le fort recul du début d'année, la prise de position récente s'est révélée inopportune compte tenu des annonces faites par la société, notamment des coûts de restructuration bien plus élevés qu'attendu. Le dossier Air France présente de nombreux atouts (saturation des aéroports de Roissy et Schiphol limitant le développement de la concurrence, forte reprise du transport aérien, globalement offre contrainte par le manque d'avions et d'effectifs, ...) et nous attendions l'augmentation de capital, inévitable, pour prendre une position sur le titre. Mais les craintes de grèves dans le secteur et de rechute du trafic en 2023 ont conduit à une net recul de compagnies aériennes.

Les mouvements de passif ont conduit à renforcer de nombreuses lignes. Toutefois, le principal changement dans la construction du portefeuille a consisté à un rééquilibrage entre les « value cycliques » et les « value défensives ». Ainsi, la pondération du secteur produits de bases a été fortement réduite au fil du mois. Des allègements avaient déjà été opérés en mars suite à la forte performance du début d'année avec une réduction des positions sur Salzgitter et Arcelormittal et la vente d'Eramet. Elle a été accentuée notamment sur l'acier et la chimie. De même, la surexposition sur le secteur bancaire a été significativement réduite. A l'opposé, les secteurs pharmaceutiques (Novartis, Merck) et les valeurs de consommation (Danone, Imperial Brands) ont continué à être renforcés comme le mois dernier.

## Juillet 2022

La forte augmentation de l'inflation a conduit de nombreuses banques centrales, dans les pays développés mais aussi dans les économies émergentes, à relever leur taux directeur et à indiquer qu'elles mèneraient une politique très restrictive au cours des prochains mois. Ces annonces ont conduit à une inversion des courbes de taux. Les marchés anticipent que les resserrements monétaires vont provoquer une récession et que les politiques monétaires vont se détendre dès début 2023. Cet environnement redeviendrait favorable aux valeurs de croissance au détriment des valeurs cycliques ou défensives.

Le fonds a nettement sous-performé en juillet, compte tenu de la surperformance des valeurs de croissance. Les principaux mouvements ont consisté à renforcer le socle des valeurs défensives, notamment dans les secteurs télécoms, pharmaceutiques et services publics. Il nous semble que le marché sous-estime la pression sur les résultats par action des sociétés cotées. Le ralentissement de l'activité devrait conduire à une forte pression sur les marges dans de nombreux secteurs. La baisse des résultats conjuguée au recul des ratios de valorisation justifient une approche très prudente sur les marchés actions.

## Août 2022

Au début de l'été, les espoirs que le pic d'inflation allait être bientôt atteint, avant de rapidement refluer, permettant aux banques centrales de desserrer leur politique monétaire, avaient permis aux marchés actions de rebondir après un premier semestre difficile (+11 % pour le Stoxx 600 entre début juillet et mi-août). Du fait, notamment, d'indices des prix toujours orientés à la hausse, avec la crainte d'une crise énergétique cet hiver en Europe, et de chiffres de l'emploi toujours très bien orientés (taux de chômage au plus bas en Europe comme aux Etats-Unis), les banques centrales ont envoyé des messages clairs que les politiques monétaires resteraient durablement restrictives. Au cours de la deuxième moitié du mois d'août, les marchés actions et obligataires ont reperdu une grande partie de leurs gains estivaux.

Globalement, il ne ressort pas sur le mois de forts écarts de performance selon les styles de gestion. Ainsi, parmi les secteurs défensifs, alors que les secteurs télécom et agroalimentaires ont évolué en ligne avec le marché, les valeurs pharmaceutiques ont enregistré une forte sous-performance, notamment Sanofi et GSK, pénalisés par le risque Zantac. Il est toutefois remarquable que, dans un marché baissier, le secteur bancaire a affiché une quasi-stabilité, bénéficiant de la perspective de l'impact positif de la remontée des taux sur leurs revenus. Enfin, les pétrolières ont consolidé leur surperformance annuelle avec un nouveau gain mensuel de 2%.

Les surexpositions pétrolières et bancaires ont contribué à la surperformance du fonds. Le portefeuille a enregistré peu de mouvements significatifs au cours du mois. Néanmoins, le net rebond estival a été mis à profit pour renforcer son positionnement défensif. Aussi, l'exposition au transport aérien a été réduite, ainsi que la surexposition bancaire. De même, la poche de liquidités a été augmentée pour représenter près de 12% de l'encours du fonds.

## Septembre 2022

Les espoirs de « soft landing » aux Etats-Unis sont de plus en plus minces. Face à une économie résiliente, un marché de l'emploi robuste et des croissances salariales toujours très vives (+7,8% selon la dernière enquête ADP), le resserrement monétaire accélère, quitte à entraîner une récession. En Europe, compte tenu de l'impact de la crise énergétique, elle semble inévitable dès la fin 2022 et le début 2023. Les estimations bénéficiaires des entreprises cotées commencent à être révisées dans des proportions plus réalistes, notamment pour 2023, mais le mouvement devrait se poursuivre au cours des prochains mois. Ainsi, le rebond des marchés au début de l'été a été complètement effacé, les indices réalisant des plus bas annuels de part et d'autre de l'Atlantique fin septembre.

Malgré le renforcement des valeurs défensives au mois de juin, le fonds a affiché des pertes comparables à celles du marché. En effet, si le secteur de la santé a légèrement surperformé (-4% contre -6% pour le marché), les secteurs Services Publics et Télécom ont enregistré des reculs plus importants (respectivement -8% et -12%). Si le secteur bancaire a eu, de nouveau, une contribution positive (notamment Caixa +10% et Unicredit +6%), quelques dossiers en retournement ont pesé sur la performance du fonds à l'instar d'Alstom (-18%) et Carrefour (-14%).

Le portefeuille a enregistré peu de mouvements significatifs au cours du mois. Néanmoins, le fort recul des marchés a été mis à profit pour investir une partie des liquidités constituées au début de l'été. Ainsi la poche de liquidités qui représentait près de 12% de l'encours du fonds fin août a été réduite à un peu plus de 7% fin septembre. Les principaux renforcements ont concerné le secteur bancaire et des sociétés en retournement. Ainsi, dans le secteur bancaire, de nombreuses positions ont été augmentées : Alpha Services, BCP, Caixa, Société Générale et surtout Unicredit et BNP : plus ou moins au niveau de valorisation de la crise de 2008/2009, ces banques bénéficient d'un fort renforcement de leurs fonds propres, d'une baisse de leur effet de levier, d'un accroissement de la désintermédiation bancaire (private equity, fonds de dettes privées, ...) limitant leur exposition au risque crédit et de la remontée des taux d'intérêt.

Parmi les situations en retournement, les titres Alstom et Airbus ont continué à être achetés. Dans les deux cas, les perspectives fondamentales nous apparaissent particulièrement solides, avec une demande croissante, peu impactée par l'environnement économique et des positions concurrentielles fortes.

## Octobre 2022

Les marchés ont enregistré un net rebond au cours du mois (+6 % pour le Stoxx 600 ainsi que pour le MSCI World en euro). Même si l'amplitude des bonnes surprises a été importante (bien qu'inférieure au niveau des trimestres précédents), les publications des résultats du troisième trimestre ont globalement rassuré. L'effet prix est resté très positif malgré une évolution des volumes souvent en deçà des attentes. Les espoirs d'un resserrement monétaire se terminant début 2023 et d'une inflation qui pourrait revenir légèrement au-dessus des 2% dès 2024 ont porté les indices sur des niveaux proches de ceux observés mi-août, soit un recul de 15% pour le Stoxx 600. Ces anticipations peuvent apparaître particulièrement optimistes compte tenu des premiers effets de la remontée des taux (chute des mises en chantier aux Etats-Unis qui devrait bientôt s'accompagner d'un recul des prix), du maintien des prix de l'énergie à des niveaux très pénalisants (même s'ils ont rebaisé par rapport aux plus hauts en Europe pour le gaz) et de la poursuite des pressions salariales qui pourraient pousser les banques centrales à maintenir des politiques très restrictives. Dans ces conditions, au-delà des rebonds à court terme enregistrés en juillet/août ou en octobre, les marchés devraient enregistrer de nouveaux plus bas au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et les titres « value défensifs » devraient surperformer tout comme les secteurs bénéficiant d'un environnement positif en termes de rentabilité (pétrolières, banques).

Ce retour à un peu moins de pessimisme a bénéficié aux secteurs cycliques (Transport +16%, Energie et Industrielles +10% et Automobiles +9%) au détriment des secteurs défensifs (Alimentaire +1% et Télécoms +3%). Le secteur bancaire a de nouveau affiché une surperformance (+8%) grâce à des publications de résultats bénéficiaires très positives traduites par les premiers impacts de la remontée des taux sur leurs revenus. Dans ces conditions, le fonds a donc enregistré une nette surperformance par rapport à son indice de référence.

Bien que les surexpositions pétrolières et bancaires aient contribué à la surperformance du fonds, le principal moteur a été l'ensemble aéronautique/compagnies aériennes (Airbus, Safran, IAG) qui a bénéficié (indépendamment des bons résultats du 3<sup>ème</sup> trimestre) des perspectives à partir de 2023 dans un contexte d'offre contrainte. Le portefeuille a enregistré très peu de mouvements au cours du mois. Les quelques compléments de positions existantes ont été peu significatifs et correspondent essentiellement à l'investissement de petites souscriptions sur des titres dont les résultats ont été mal accueillis (Santander, Orange) ou qui ont affiché des replis récents (ABI, BCP).

## Novembre 2022

Les marchés ont poursuivi leur rebond, avec un gain de 6.7% pour le MSCI Europe, soit un gain de plus de 13% depuis début septembre. Les moteurs sont identiques au mois précédent : facteurs techniques favorables (faible exposition des « hedge funds », poches de liquidités importantes, sentiment toujours très négatif des investisseurs), fin des publications des résultats du troisième trimestre rassurante (avec un effet prix très positif malgré une évolution des volumes souvent en deçà des attentes) et perspective d'un pic d'inflation atteint ou tout proche, permettant d'espérer la fin prochaine du resserrement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique. Ainsi, le scénario consensuel et intégré dans la valorisation des marchés, est celui d'une légère récession (en Europe à cheval sur la fin 2022 et le début 2023) ou d'un simple ralentissement (aux Etats-Unis, courant 2023). Ces anticipations peuvent apparaître particulièrement optimistes alors que l'on n'assiste qu'aux premiers effets de la remontée des taux (chute des mises en chantier aux Etats-Unis qui devrait bientôt s'accompagner d'un recul des prix), du maintien des prix de l'énergie à des niveaux très pénalisants (même s'ils ont rebaisé par rapport aux plus hauts en Europe pour le gaz) et de la poursuite des pressions salariales qui pourraient pousser les banques centrales à maintenir sur une longue période des politiques restrictives. Dans ces conditions, au-delà des rebonds à court terme enregistrés en juillet/août ou en octobre/novembre, les marchés devraient enregistrer de nouveaux plus bas au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et les titres « value défensifs » devraient surperformer tout comme les secteurs bénéficiant d'un environnement positif en termes de rentabilité (pétrolières, banques).

Au mois de novembre, le regain d'optimisme sur un atterrissage en douceur des économies conjugué à la détente des rendements obligataires (- 27bp pour le 10 ans français) a favorisé les valeurs de croissance à l'instar des technologiques (+13%) et du luxe (+15% pour les biens de consommation) ainsi que la plupart des secteurs cycliques (automobile +13%, matériaux de base + 15%). A l'opposé, les valeurs défensives ont sous-performé (0% pour les télécoms, +3% pour les valeurs pharmaceutiques). Dans ces conditions, compte tenu de son biais défensif et malgré le maintien de positions significatives dans les secteurs bancaire, pétrolier et aéronautique, le fonds a donc enregistré une sous-performance par rapport à son indice de référence.

Le portefeuille a enregistré très peu de mouvements au cours du mois. Compte tenu des souscriptions, la sous-performance de certains titres a été mise à profit pour les renforcer à l'instar d'Airbus, Sanofi, GSK ou Imperial Brands. Le principal changement au sein du portefeuille a consisté à arbitrer la position en Fresenius Medical Care au profit de sa maison mère Fresenius SE.

## Décembre 2022

Les marchés ont fini l'année en légère baisse. En Europe, le MSCI Europe, a reculé de 3.5%. Grâce au rebond de l'automne (un gain de plus de 13% entre début septembre et fin novembre), les indices achèvent l'exercice avec des pertes limitées : - 11.8% pour le MSCI Europe (-9.5% dividendes réinvestis). Ce recul peut sembler modéré compte tenu du contexte : guerre en Ukraine, envolée de l'inflation, resserrement des politiques monétaires, chute du marché obligataire (-17% pour l'indice Barclays Euro Aggregate) et crise énergétique en Europe.

La résistance des marchés actions peut s'expliquer notamment par les espoirs d'une récession courte et modérée en Europe, l'anticipation du recul de l'inflation début 2023, l'arrêt au printemps de la hausse des taux courts par les banques centrales et le rebond attendu des bénéfices en 2024.

Pour notre part, compte tenu de cette baisse limitée des marchés, le risque d'une baisse des résultats plus ample qu'anticipé conjugué à celui de banques centrales demeurant plus longtemps restrictives (marchés de l'emploi toujours très tendus) nous amène à maintenir une stratégie s'appuyant sur deux axes : d'une part une proportion importante de titres « value » défensifs (pharmacie, télécoms, services publics), d'autre part des valeurs affichant des niveaux de valorisation attractifs et qui pourraient bénéficier de perspectives bénéficiaires favorables, y compris dans un environnement économique plus difficile qu'anticipé, du fait de conditions propres à leur secteur (pétrolières, banques ou constructeurs aéronautiques).

Le recul des prix de l'énergie, notamment ceux du gaz, presque divisés par deux en un mois, a pesé sur la performance des pétrolières. En revanche, les autres choix forts du portefeuille ont eu une contribution positive avec une meilleure résistance des secteurs défensifs, une surperformance nette des valeurs aéronautiques (Airbus et Safran) et, surtout, des bancaires (secteur à l'équilibre sur le mois). Elles ont bénéficié, une nouvelle fois, de révisions en hausse de leurs estimations de résultats pour 2023, intégrant, notamment, des taux durablement plus élevés.

Le portefeuille a enregistré très peu de mouvements au cours du mois. Compte tenu des souscriptions, certaines positions ont été légèrement renforcées suite au recul des titres Airbus (en début de mois après l'annonce d'une production 2022 inférieure aux prévisions), ADP (placement de la participation de Schipol Group puis annonce de grèves de compagnies aériennes) ou encore Imperial Brands. Le principal changement au sein du portefeuille a consisté à apporter en fin d'année la position en EDF à l'offre de l'Etat français.

## Janvier 2023

Les marchés ont débuté l'année en forte hausse. En Europe, le MSCI Europe, a progressé de 6.7%, portant les gains depuis fin septembre à 16.6% et effaçant les pertes depuis l'entrée des troupes russes en Ukraine. Si le comportement du marché boursier peut surprendre compte tenu du contexte (guerre en Ukraine, envolée de l'inflation, resserrement des politiques monétaires), il peut s'expliquer notamment par des publications rassurantes pour les investisseurs : les dernières publications économiques ont conduit à une révision en hausse des attentes pour 2023 (absence de récession cette année) et recul de l'inflation depuis octobre 2022, permettant d'espérer un pic des taux courts au printemps et début de desserrement monétaire dès fin 2023.

Le nouveau recul des prix de l'énergie, notamment ceux du gaz, a pesé sur la performance des pétrolières (+0.3%), poids important dans le fonds (12%). De même, l'évolution décevante des grandes valeurs pharmaceutiques (Novartis - 1.3%, GSK - 1% ou Sanofi - 0.2%) et des services publics (+1.7%), compte tenu de leur caractère défensif, ont contribué négativement. En revanche, les autres choix forts du portefeuille comme la surpondération bancaire (Unicredito +35%, BCP + 33% ou Alpha Services + 24%) ou des loisirs et voyages (IAG + 37%, Melia +33% ou Air France + 25%) ont eu une forte contribution permettant au fonds d'afficher une légère surperformance sur le mois.

Globalement, les valeurs bancaires et des loisirs et voyages, compte tenu de leur fort rebond, ont été légèrement diluées au cours du mois, notamment du fait des souscriptions enregistrées en janvier. La poche de liquidités a été maintenue à près de 10%. Les positions défensives ont, en revanche, été renforcées, notamment GSK, Sanofi, Novartis, Imperial Brands, Anheuser Busch, Deutsche Telekom ou encore Iberdrola. De même, compte tenu de la sous-performance des titres, les lignes Total et Airbus (publication décevante sur les livraisons 2022) ont été complétées. Enfin, les achats ont également porté sur des valeurs en retournement comme Fresenius SE et Ericsson qui ont toute deux annoncé un exercice 2023 difficile après une année 2022 déjà compliquée.

## Février 2023

Après une forte hausse au mois de janvier, les marchés actions mondiaux ont affiché de faibles variations en février. En Europe, toutefois, la tendance positive s'est poursuivie, avec une progression du MSCI Europe (dividendes réinvestis) de 1.7% sur le mois, soit un gain de 8.7% depuis le début de l'année. A l'instar des publications rassurantes du dernier trimestre 2022, les statistiques économiques divulguées en ce début 2023 confortent le scénario d'un atterrissage en douceur : une croissance économique résiliente, supérieure aux anticipations, et une inflation en décélération. La récession attendue semble écartée et les politiques monétaires pourraient devenir moins restrictives fin 2023. De plus, les publications de résultats sont globalement au-dessus des attentes, avec des effets prix (prix de vente des entreprises) compensant les baisses de volumes et les augmentations des coûts d'achat.

Les valorisations des actifs risqués reflètent partiellement ces perspectives. Ces bonnes nouvelles à court terme avec une poursuite d'une activité supérieure aux attentes, notamment en termes d'emploi, et donc de salaires, font craindre des politiques monétaires plus agressives. Ainsi, les taux à 2 ans américains finissent la période au plus haut, autour de 4.80%.

La croissance économique supérieure aux attentes, conjuguée, globalement, à des publications de résultats supérieures aux attentes, ont tiré les valeurs cycliques ce qui a été défavorable au fonds. Une appréciation plus positive sur les perspectives économiques a pénalisé les valeurs « value » plus défensives. Ainsi, l'exposition du fonds aux secteurs santé, télécom ou services publics a été défavorable. En revanche, la forte position sur le secteur bancaire a été très bénéfique, d'autant plus que la sélection de titres a été très pertinente : ainsi les lignes BCP et Alpha Services ont gagné respectivement 16% et 19%.

Le fonds n'a enregistré aucune entrée ou sortie de valeur. Les mouvements reflètent essentiellement le renforcement des positions existantes suite à des mouvements de passif. Toutefois, le poids des valeurs EDPR, Sanofi ou Novartis a été augmenté, confortant le caractère défensif du fonds.

## Mars 2023

Après avoir nettement reculé les deux premières semaines de mars, le MSCI Europe s'est redressé pour finir le mois quasiment stable (- 0.8% dividendes réinvestis). En début de période, le marché a été pénalisé par la chute de la banque régionale américaine SVB et par celle de Crédit Suisse en Europe. La réaction extrêmement rapide des autorités bancaires (garantie des dépôts et mise à disposition de liquidités aux Etats-Unis et reprise de Crédit Suisse par UBS) a ramené le calme et permis le redressement des indices. Par ailleurs, le scénario d'un atterrissage en douceur des économies américaine et européenne continue d'être conforté par les publications. La croissance économique demeure résiliente et a été légèrement révisée à la hausse pour 2023. La décélération de l'inflation se poursuit, conduisant les investisseurs à réduire leurs attentes de resserrement monétaire et à anticiper un assouplissement dès la fin 2023 aux Etats-Unis. Enfin, les publications de résultats sont globalement au-dessus des attentes, avec des effets prix (prix de vente des entreprises) compensant les baisses de volumes et les augmentations des coûts d'achat et des frais financiers.

Malgré les annonces rapides de soutien pour éviter une crise de l'ensemble du système financier, le secteur bancaire a enregistré un fort recul de 13% (avec BNP – 16% et Société Générale – 23%), pénalisant la performance du fonds. Le repli du secteur de l'énergie, dans le sillage de la baisse des cours du pétrole et surtout du gaz, a également eu un impact négatif. De même, la surperformance des valeurs de croissance, à l'instar du luxe et des technologiques, a également été pénalisante. En revanche, le fonds a bénéficié du bon comportement des secteurs défensifs (hausse de 4.3% pour l'agroalimentaire et les pharmaceutiques).

Le fonds a enregistré des souscriptions importantes, conduisant à un renforcement de l'ensemble des lignes du portefeuille. Toutefois, deux titres ont été ajoutés. D'une part, après une forte sous-performance contre le marché mais aussi contre le secteur agroalimentaire, une position en Nestlé a été construite en début de mois. D'autre part, UBS a été intégré au portefeuille au moment de l'annonce du rachat de Crédit Suisse pour 3 milliards de francs et l'élimination de 17 milliards d'obligation ATI.

## Avril 2023

Les indices des européens ont atteint un plus haut annuel en avril 2023 avec une progression de 1,9% sur le mois et de 9,8% depuis le début de l'exercice. Le ralentissement progressif de l'inflation lié à une base de comparaison élevée et au repli des prix des matières premières a rassuré les marchés. Conjugué à une dégradation de l'accès au crédit et au recul des indicateurs économiques, en particulier au niveau de l'industrie, il permet aux investisseurs d'anticiper une modération de la politique monétaire de la Fed et même, pour certains, le début d'un desserrement dès juillet 2023. Pourtant, l'activité des services demeure élevée et l'emploi continue de progresser de part et d'autre de l'Atlantique.

Ainsi, les banques centrales maintiennent des messages beaucoup plus prudents tant sur les niveaux d'inflation attendus que sur leurs intentions de politique monétaire.

Le fonds a enregistré une performance relative négative au cours du mois, pénalisé par quelques dossiers. Ainsi, après une très forte progression en début d'année, STM a enregistré un recul de 21% suite aux anticipations de retournement des prix dans les secteurs automobile et industriel. Certaines publications ont déçu (Nokia ou Merck), notre absence du secteur luxe/cosmétique et la sélection de titres au sein du secteur pharmaceutique (sous-performance de Sanofi et GSK) ont été pénalisantes.

Les principaux mouvements ont consisté à renforcer des dossiers "value" défensifs comme ABI, Novartis, Enel ou GSK. Le recul du titre Alstom a également été mis à profit pour renforcer la position. Deux lignes ont été vendues, d'une part Prosieben, qui affiche une performance satisfaisante en 2023 mais qui offre finalement peu de perspectives de développement, et, d'autre part, UBS, achetée au moment de l'annonce de la reprise de Crédit Suisse (conditions de rachat et perspectives à long terme très attrayantes mais chemin d'intégration entre ceux deux grosses institutions long et coûteux). Enfin, la position en Carrefour a été allégée après un parcours satisfaisant depuis notre entrée : le développement du "retail media" risque de ne pas être significatif avant longtemps, alors que le jeu concurrentiel demeure compliqué dans la plupart des marchés du groupe et que l'évolution des coûts pourrait être plus défavorable en 2023/2024 (augmentation de la pression salariale après une année 2022 favorable avec une inflation des prix des produits vendus supérieure à celle des coûts).

Part : G FUND OPPORTUNITIES EUROPE – G : Code Isin : FR0010890970 Performance 1 an : + 3,75 %

Part : G FUND OPPORTUNITIES EUROPE – IC : Code Isin : FR0010631275 Performance 1 an : + 2,52 %

Part : G FUND OPPORTUNITIES EUROPE – ID : Code Isin : FR0011291178 Performance 1 an : + 2,66 %

Part : G FUND OPPORTUNITIES EUROPE – M : Code Isin : FR0010627869 Performance 1 an : + 2,85 %

Part : G FUND OPPORTUNITIES EUROPE – N : Code Isin : FR0010627851 Performance 1 an : + 2,18 %

Part : G FUND OPPORTUNITIES EUROPE – O : Code Isin : FR0013073806 Performance 1 an : + 3,85 %

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE IC	148 231 521,34	137 690 818,18
NOVARTIS AG-REG	10 826 400,87	
UNICREDIT SPA	5 901 699,22	3 921 721,00
TOTALENERGIES SE	9 290 751,11	
SANOFI	9 055 766,67	
INTESA SANPAOLO	6 585 149,49	2 435 280,00
IMPERIAL BRANDS PLC	8 953 526,86	
CAIXABANK S.A.	6 519 854,99	2 286 011,00
IBERDROLA SA	8 746 030,49	
UBS GROUP AG	3 757 995,21	4 140 656,10



## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 34 560 000,00

- o Change à terme :
- o Future : 34 560 000,00
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

### **INTERMÉDIAIRES FINANCIERS**

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

### **FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet [www.groupama-am.fr](http://www.groupama-am.fr)

### **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 10 896 239,10 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

## COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

### REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

#### Article 8 :

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

### MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

### PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 79,93%

### REMUNERATIONS

#### *Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM*

#### I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

##### I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2022, 93.5 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 31% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
  - Opérations
  - Juridique
  - Marketing
  - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

## 1.2. Composition de la rémunération

### 1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

### 1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

### 1.2.3. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation )
  - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion (notamment du cadre ESG : respect de la Politique charbon et de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM).
  - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

#### 1.2.3.1. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

#### 1.2.3.2. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

#### 1.2.4. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

### 1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

#### 1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

#### 1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2022 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2021 ont été clôturées. Quatre recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

## 2. **Informations quantitatives**

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2022.

<b>Masse salariale 2022</b>	<b>28 345 537 euros</b>
<i>Dont rémunérations variables versées en 2022</i>	<i>8 036 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022 (3<sup>e</sup> tiers)</i>	<i>181 337 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022 (2<sup>e</sup> tiers)</i>	<i>124 812 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022 (1<sup>er</sup> tiers)</i>	<i>85 814 euros</i>

La Masse Salariale 2022 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2022 de l'ensemble du personnel Identifié	16 374 531 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (51 collaborateurs)</i>	8 904 747 euros
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	7 469 784 euros

### **AUTRES INFORMATIONS**

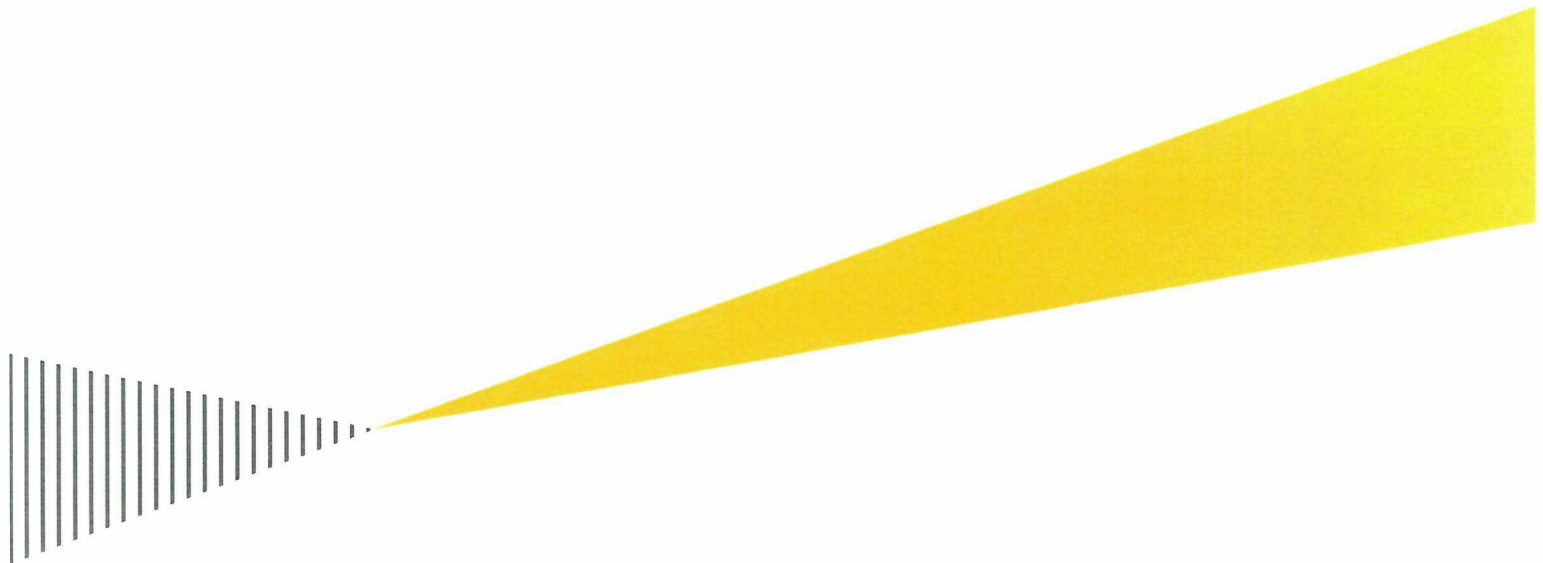
Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
25 rue de la Ville l'Evêque  
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.



## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



## **G Fund Opportunities Europe**

Exercice clos le 28 avril 2023

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## G Fund Opportunities Europe

Exercice clos le 28 avril 2023

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds G Fund Opportunities Europe,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif G Fund Opportunities Europe constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 avril 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 11 août 2023

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres



Youssef Boujanoui

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 28/04/2023 en EUR**

**ACTIF**

	28/04/2023	29/04/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>338 539 163,44</b>	<b>127 555 408,54</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>325 557 444,34</b>	<b>127 352 404,81</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	325 557 444,34	127 352 404,81
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>10 896 239,10</b>	<b>203 003,73</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 896 239,10	203 003,73
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>2 085 480,00</b>	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 085 480,00	
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>3 599 471,49</b>	<b>2 459 386,09</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 599 471,49	2 459 386,09
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>2 003 554,91</b>	<b>323 448,12</b>
Liquidités	2 003 554,91	323 448,12
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>344 142 189,84</b>	<b>130 338 242,75</b>

## PASSIF

	28/04/2023	29/04/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	350 025 516,02	105 206 530,64
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	5 106 243,41	18 318 504,17
Report à nouveau (a)	224,00	292,01
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-23 771 398,73	1 495 511,51
Résultat de l'exercice (a,b)	8 721 250,67	1 000 078,35
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>340 081 835,37</b>	<b>126 020 916,68</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>2 085 480,00</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	2 085 480,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 085 480,00	
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>1 967 236,77</b>	<b>326 522,87</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 967 236,77	326 522,87
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>7 637,70</b>	<b>3 990 803,20</b>
Concours bancaires courants	7 637,70	3 990 803,20
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>344 142 189,84</b>	<b>130 338 242,75</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 28/04/2023 en EUR**

	28/04/2023	29/04/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0623	34 560 000,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		



**COMPTE DE RESULTAT AU 28/04/2023 en EUR**

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	16 690,45	0,01
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 371 091,33	1 130 321,42
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>6 387 781,78</b>	<b>1 130 321,43</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	6 999,80	4 856,95
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>6 999,80</b>	<b>4 856,95</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>6 380 781,98</b>	<b>1 125 464,48</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 883 274,75	158 881,65
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>4 497 507,23</b>	<b>966 582,83</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	4 223 743,44	33 495,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>8 721 250,67</b>	<b>1 000 078,35</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

##### *Méthodes de valorisation*

#### ► Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger dont les ETF :

- Valeurs négociées dans la zone Euro :
- => Dernier cours du jour de valorisation.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

#### ► Titres et actions d'OPC :

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

#### ► Titres de créances négociables :

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours du jour publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (titres négociables à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
  - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
  - en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En cas de changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge pourra être ajustée durant la durée de détention du titre.

#### ► Opérations de gré à gré :

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisées à leur valeur de marché.

#### ► Opérations à terme fermes et conditionnelles :

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation du jour.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture du jour.

### ► Opérations de cessions temporaires de titres :

Le FCP n'a pas vocation à faire des opérations de cession temporaires de titres.

De manière générale, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### ► Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps

► Swap de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si TF/TV) ou à taux variable (si TV/TF) au prix du marché.

► Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

### ► Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Méthode des coupons encaissés.

### ► Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

### Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au DICI.

### Parts G

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestions financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 1,40% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***.
Commission de surperformance	Actif net	20% de la surperformance par rapport au MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis)

\* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

\*\* Selon la complexité

\*\*\* Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

### **Parts IC et ID**

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,50% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***.
Commission de surperformance	Actif net	20% de la surperformance par rapport au MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis)

\* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

\*\* Selon la complexité

\*\*\* Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

### **Parts M**

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,00% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***.
Commission de surperformance	Actif net	20% de la surperformance par rapport au MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis)

\* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

\*\* Selon la complexité

\*\*\* Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

## **Parts N**

<b>Frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 2% TTC*
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif**
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €*** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument****.
Commission de surperformance	Actif net	20% de la surperformance par rapport au MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis)

\* Dont 1,50 % de frais de gestion financière.

\*\* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

\*\*\* Selon la complexité

\*\*\*\* Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

## **Parts O**

<b>Frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestions financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***.
Commission de surperformance	Actif net	20% de la surperformance par rapport au MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis)

\* Non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

\*\* Selon la complexité

\*\*\* Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

## Parts R :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestions financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 1,10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***.
Commission de surperformance	Actif net	20% de la surperformance par rapport au MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis)

\* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

\*\* Selon la complexité

\*\*\* Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

### Commission de surperformance :

La commission de surperformance est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.

La méthode de calcul employée est celle dite de la « *variation quotidienne* » visant à ajuster à chaque valeur liquidative le solde d'un compte de provisions en fonction de la performance de l'OPCVM par rapport à l'indice MSCI Europe (dividendes nets réinvestis), depuis la valeur liquidative précédente.

A chaque valorisation de l'OPCVM, un actif de référence est déterminé. Il représente l'actif de l'OPCVM retraité des montants de souscriptions/rachats et valorisé selon la performance de l'indicateur de référence depuis la dernière valorisation.

Si, depuis la dernière valeur liquidative, l'actif valorisé de l'OPCVM, actif évalué net de tout frais, est supérieur à celui de l'actif de référence, un montant correspondant à 20 % de la différence est ajouté au solde du compte de provisions pour frais de surperformance. A l'inverse, dans le cas d'une sous performance entre deux valeurs liquidatives, une reprise sur provision est effectuée à hauteur de 20 % de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence. Le compte de provisions ne pouvant être négatif, les reprises sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Un solde théorique négatif est néanmoins mémorisé afin de ne provisionner de futures commissions variables qu'une fois l'ensemble de la sous performance constatée effectivement rattrapée.

Lors de rachats, la quote part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans l'hypothèse, où aucune commission de surperformance ne serait provisionnée en fin de période de référence, cas d'une sous-performance par rapport à l'indicateur de référence, cette dernière sera étendue à l'exercice suivant en poursuivant les calculs de provisionnement en cours. Ainsi, ne pourront être provisionnées des commissions de surperformance sur le nouvel exercice qu'à la condition que les sous-performances passées soient intégralement effacées.

Au bout de 5 années sans prélèvement de commissions de surperformance (sous performance globale sur 5 ans), le mécanisme de calcul prévoit de ne plus prendre en compte les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans comme l'illustre le second tableau ci-dessous.

Le calcul des commissions de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE G	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE IC	Capitalisation	Capitalisation
Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE ID	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE N	Capitalisation	Capitalisation
Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE O	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE M	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/04/2023 en EUR

	28/04/2023	29/04/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>126 020 916,68</b>	<b>117 244 687,81</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	241 957 163,65	23 286 579,22
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-18 291 378,38	-12 985 664,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 874 302,87	1 942 212,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 973 511,87	-418 373,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	714 381,53	109,66
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-74 358,83	
Frais de transactions	-1 035 885,57	-99 060,48
Différences de change	-1 217 379,73	-59 119,76
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	17 762 050,60	-3 857 037,03
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>14 246 532,14</i>	<i>-3 515 518,46</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>3 515 518,46</i>	<i>-341 518,57</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-2 085 480,00	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-2 085 480,00</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-17 011 457,64	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 055 035,17	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 497 507,23	966 582,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>340 081 835,37</b>	<b>126 020 916,68</b>



### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	34 560 000,00	10,16
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>34 560 000,00</b>	<b>10,16</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 003 554,91	0,59
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							7 637,70	
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 003 554,91	0,59								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	7 637,70									
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 NOK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	33 878 427,32	9,96	19 861 914,21	5,84	4 586 482,25	1,35	3 857 890,32	1,13
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	52 537,84	0,02	154 152,93	0,05	207 883,33	0,06	43 303,51	0,01
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/04/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	971 700,14
	Souscriptions à recevoir	17 369,05
	Dépôts de garantie en espèces	2 491 478,10
	Coupons et dividendes en espèces	118 924,20
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>3 599 471,49</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	1 431 440,89
	Rachats à payer	175 035,34
	Dépôts de garantie en espèces	362,30
	Frais de gestion fixe	344 129,90
	Frais de gestion variable	16 268,34
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 967 236,77</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>1 632 234,72</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE G</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	103,4080	1 721 687,02
Parts rachetées durant l'exercice	-42,9740	-710 616,81
Solde net des souscriptions/rachats	60,4340	1 011 070,21
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	403,3480	
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE IC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	12 331,907000	31 164 773,98
Parts rachetées durant l'exercice	-1 170,905000	-2 954 113,94
Solde net des souscriptions/rachats	11 161,002000	28 210 660,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	24 858,936000	
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE ID</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 022,674	166 466,67
Parts rachetées durant l'exercice	-7 436,988	-1 191 381,93
Solde net des souscriptions/rachats	-6 414,314	-1 024 915,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	58 261,125	

	En parts	En montant
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE N</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	96 250,34900	113 383 172,92
Parts rachetées durant l'exercice	-9 975,97100	-11 314 435,89
Solde net des souscriptions/rachats	86 274,37800	102 068 737,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	92 620,45200	
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE O</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	9 542,675	87 016 489,05
Parts rachetées durant l'exercice	-145,966	-1 839 061,00
Solde net des souscriptions/rachats	9 396,709	85 177 428,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 036,373	
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE M</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	44 026,228000	8 504 574,01
Parts rachetées durant l'exercice	-1 488,297000	-281 768,81
Solde net des souscriptions/rachats	42 537,931000	8 222 805,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	131 048,031000	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE G</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE IC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE ID</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE O</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE M</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/04/2023
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE G</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	14 672,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE IC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	674 724,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,31
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	1 598,40
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE ID</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	133 772,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	179,28
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	28/04/2023
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE N</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	807 054,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,64
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	5 637,45
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE O</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	38 835,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	8 853,21
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE M</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	197 946,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,84
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/04/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/04/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/04/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			10 896 239,10
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	10 896 239,10
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>10 896 239,10</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	224,00	292,01
Résultat	8 721 250,67	1 000 078,35
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>8 721 474,67</b>	<b>1 000 370,36</b>

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE G</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	218 045,90	53 642,04
Report à nouveau de l'exercice	0,74	1,53
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>218 046,64</b>	<b>53 643,57</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	403,3480	342,9140
Distribution unitaire	540,59	156,43
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>7 005,29</b>	<b>2 589,39</b>

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 283 184,11	251 528,62
<b>Total</b>	<b>1 283 184,11</b>	<b>251 528,62</b>



	28/04/2023	29/04/2022
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE ID</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	213 818,33	80 197,54
Report à nouveau de l'exercice	134,52	107,37
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>213 952,85</b>	<b>80 304,91</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	58 261,125	64 675,439
Distribution unitaire	3,67	1,24
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>10 158,54</b>	<b>4 898,57</b>

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 786 826,21	48 350,07
<b>Total</b>	<b>1 786 826,21</b>	<b>48 350,07</b>

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE O</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	4 631 823,33	431 518,56
Report à nouveau de l'exercice	41,50	34,76
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>4 631 864,83</b>	<b>431 553,32</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	13 036,373	3 639,664
Distribution unitaire	355,30	118,56
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>113 500,22</b>	<b>20 238,39</b>

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE M</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	587 600,03	134 989,87
<b>Total</b>	<b>587 600,03</b>	<b>134 989,87</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	5 106 243,41	18 318 504,17
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-23 771 398,73	1 495 511,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-18 665 155,32</b>	<b>19 814 015,68</b>

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE G</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 643 897,06	1 771 272,38
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>1 643 897,06</b>	<b>1 771 272,38</b>

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 074 636,27	428 666,42
<b>Total</b>	<b>-4 074 636,27</b>	<b>428 666,42</b>

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE ID</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 383 530,64	3 355 581,51
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>2 383 530,64</b>	<b>3 355 581,51</b>

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 855 520,19	89 708,01
<b>Total</b>	<b>-6 855 520,19</b>	<b>89 708,01</b>

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE O</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		13 962 697,42
Plus et moins-values nettes non distribuées		6,39
Capitalisation	-10 163 573,80	
<b>Total</b>	<b>-10 163 573,80</b>	<b>13 962 703,81</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	13 036,373	3 639,664
<b>Distribution unitaire</b>		<b>3 836,26</b>

	28/04/2023	29/04/2022
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE M</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 598 852,76	206 083,55
<b>Total</b>	<b>-1 598 852,76</b>	<b>206 083,55</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/02/2020	26/02/2021	28/02/2022	29/04/2022	28/04/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>52 700 584,46</b>	<b>52 563 377,52</b>	<b>117 244 687,81</b>	<b>126 020 916,68</b>	<b>340 081 835,37</b>
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE G en EUR</b>					
Actif net	8 421 833,62	10 135 646,59	13 153 538,84	6 070 891,56	7 175 930,48
Nombre de titres	635,0250	669,0400	734,2500	342,9140	403,3480
Valeur liquidative unitaire	13 262,20	15 149,53	17 914,25	17 703,83	17 790,91
+/- values nettes unitaire non distribuées			4 955,38	5 165,35	4 075,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-103,47	4,76			
Distribution unitaire sur résultat	300,99	175,16	367,03	156,43	540,59
Crédit d'impôt unitaire	3,29	25,20		23,20	(*)
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE IC en EUR</b>					
Actif net	20 338 114,52	21 882 395,31	34 386 032,84	36 099 717,80	67 163 565,24
Nombre de titres	10 440,962000	9 704,435000	12 869,975000	13 697,934000	24 858,936000
Valeur liquidative unitaire	1 947,91	2 254,88	2 671,80	2 635,41	2 701,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-14,54	1,39	736,36	31,29	-163,91
Capitalisation unitaire sur résultat	25,94	8,50	31,70	18,36	51,61
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE ID en EUR</b>					
Actif net	14 875 390,23	10 036 952,63	11 677 988,03	11 484 842,08	10 405 992,92
Nombre de titres	111 424,515	65 816,989	64 867,439	64 675,439	58 261,125
Valeur liquidative unitaire	133,50	152,49	180,02	177,57	178,60
+/- values nettes unitaire non distribuées		0,05	49,77	51,88	40,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,02				
Distribution unitaire sur résultat	1,84	0,59	2,14	1,24	3,67
Crédit d'impôt unitaire	0,34	0,223		0,159	(*)

	28/02/2020	26/02/2021	28/02/2022	29/04/2022	28/04/2023
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE N en EUR</b>					
Actif net	181 378,11	177 080,16	7 176 441,64	7 551 951,29	112 628 250,72
Nombre de titres	204,72900	173,23100	5 944,98000	6 346,07400	92 620,45200
Valeur liquidative unitaire	885,94	1 022,21	1 207,14	1 190,01	1 216,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,63	0,59	333,43	14,13	-74,01
Capitalisation unitaire sur résultat	8,71	0,92	10,45	7,61	19,29
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE O en EUR</b>					
Actif net	97,45	111,53	32 841 429,65	47 449 517,38	116 265 020,40
Nombre de titres	0,010	0,010	2 490,201	3 639,664	13 036,373
Valeur liquidative unitaire	9 745,00	11 153,00	13 188,26	13 036,78	8 918,50
Distribution unitaire sur +/- values nettes				3 836,26	
+/- values nettes unitaire non distribuées		12,00	3 681,66		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-66,00				-779,63
Distribution unitaire sur résultat	242,00	155,00	294,84	118,56	355,30
Crédit d'impôt unitaire	25,00			8,51	(*)
<b>Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE M en EUR</b>					
Actif net	8 883 770,53	10 331 191,30	18 009 256,81	17 363 996,57	26 443 075,61
Nombre de titres	61 893,100000	61 893,100000	90 623,100000	88 510,100000	131 048,031000
Valeur liquidative unitaire	143,53	166,91	198,72	196,18	201,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,06	0,11	54,60	2,32	-12,20
Capitalisation unitaire sur résultat	2,55	1,30	3,25	1,52	4,48

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	460 000	10 064 800,00	2,96
FRESENIUS	EUR	240 000	6 292 800,00	1,85
MERCK KGA	EUR	38 000	6 176 900,00	1,82
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>22 534 500,00</b>	<b>6,63</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	175 000	10 342 500,00	3,04
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>10 342 500,00</b>	<b>3,04</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	1 960 000	6 245 540,00	1,83
CAIXABANK S.A.	EUR	1 900 000	6 368 800,00	1,88
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	370 000	7 459 200,00	2,20
IBERDROLA SA	EUR	840 000	9 895 200,00	2,91
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI	EUR	3 000 000	5 185 500,00	1,52
MELIA HOTELS INTERNATIONAL	EUR	680 000	3 988 200,00	1,17
REPSOL	EUR	410 000	5 471 450,00	1,61
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>44 613 890,00</b>	<b>13,12</b>
<b>FINLANDE</b>				
NOKIA (AB) OYJ	EUR	1 080 000	4 149 360,00	1,22
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>4 149 360,00</b>	<b>1,22</b>
<b>FRANCE</b>				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	33 000	4 755 300,00	1,40
AIRBUS SE	EUR	82 000	10 425 480,00	3,06
AIR FRANCE KLM	EUR	3 200 000	5 019 200,00	1,48
ALSTOM	EUR	370 000	8 413 800,00	2,47
AXA	EUR	230 000	6 801 100,00	2,00
BNP PARIBAS	EUR	156 000	9 140 040,00	2,69
CARREFOUR	EUR	180 000	3 394 800,00	0,99
DANONE	EUR	116 000	6 958 840,00	2,04
ORANGE	EUR	700 000	8 271 200,00	2,43
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	68 596	5 084 335,52	1,49
SAFRAN SA	EUR	59 000	8 315 460,00	2,45
SAINT-GOBAIN	EUR	82 316	4 315 004,72	1,27
SANOFI	EUR	140 000	14 000 000,00	4,12
SOCIETE GENERALE SA	EUR	315 000	6 937 875,00	2,04
TOTALENERGIES SE	EUR	268 000	15 527 920,00	4,57
VALLOUREC	EUR	380 000	3 927 300,00	1,16
VINCI SA	EUR	46 000	5 161 200,00	1,52
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>126 448 855,24</b>	<b>37,18</b>
<b>GRECE</b>				
ALPHA SERVICES AND HOLDINGS	EUR	4 200 000	4 767 000,00	1,40
HELLENIC TELE (OTE)	EUR	375 000	4 968 750,00	1,46
<b>TOTAL GRECE</b>			<b>9 735 750,00</b>	<b>2,86</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ITALIE</b>				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	320 000	6 041 600,00	1,78
ENEL SPA	EUR	550 000	3 409 450,00	1,00
ENI SPA	EUR	520 000	7 147 920,00	2,10
INTESA SANPAOLO	EUR	3 050 000	7 272 725,00	2,14
NEXI SPA	EUR	630 000	4 728 780,00	1,39
UNICREDIT SPA	EUR	345 000	6 189 300,00	1,82
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>34 789 775,00</b>	<b>10,23</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
SUBSEA 7	NOK	445 000	4 586 482,25	1,35
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>4 586 482,25</b>	<b>1,35</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BCP BCO	EUR	23 000 000	5 359 000,00	1,58
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>5 359 000,00</b>	<b>1,58</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ANGLO AMERICAN	GBP	148 000	4 119 770,02	1,21
BP PLC	GBP	1 048 028	6 376 343,86	1,87
GSK PLC	GBP	620 000	10 171 571,70	2,99
IMPERIAL BRANDS PLC	GBP	405 000	9 071 981,56	2,67
RIO TINTO PLC	GBP	72 000	4 138 760,18	1,22
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>33 878 427,32</b>	<b>9,96</b>
<b>SUEDE</b>				
ERICSSON(LM) B	SEK	775 000	3 857 890,32	1,13
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>3 857 890,32</b>	<b>1,13</b>
<b>SUISSE</b>				
NESTLE SA-REG	CHF	63 000	7 342 146,24	2,16
NOVARTIS AG-REG	CHF	135 000	12 519 767,97	3,68
STMICROELECTRONICS NV	EUR	140 000	5 399 100,00	1,59
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>25 261 014,21</b>	<b>7,43</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>325 557 444,34</b>	<b>95,73</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>325 557 444,34</b>	<b>95,73</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	50,873	10 896 239,10	3,20
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>10 896 239,10</b>	<b>3,20</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>10 896 239,10</b>	<b>3,20</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>10 896 239,10</b>	<b>3,20</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0623	EUR	-800	-2 085 480,00	-0,61
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-2 085 480,00</b>	<b>-0,61</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-2 085 480,00</b>	<b>-0,61</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-2 085 480,00</b>	<b>-0,61</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE JP MORGA	EUR	2 085 480	2 085 480,00	0,61
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>2 085 480,00</b>	<b>0,61</b>
<b>Créances</b>			<b>3 599 471,49</b>	<b>1,06</b>
<b>Dettes</b>			<b>-1 967 236,77</b>	<b>-0,58</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 995 917,21</b>	<b>0,59</b>
<b>Actif net</b>			<b>340 081 835,37</b>	<b>100,00</b>

Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE O	EUR	13 036,373	8 918,50	
Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE ID	EUR	58 261,125	178,60	
Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE G	EUR	403,3480	17 790,91	
Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE N	EUR	92 620,45200	1 216,01	
Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE M	EUR	131 048,031000	201,78	
Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE IC	EUR	24 858,936000	2 701,78	



## COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE G

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	218 045,90	EUR	540,59	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>218 045,90</b>	<b>EUR</b>	<b>540,59</b>	<b>EUR</b>

Décomposition du coupon : Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	213 818,33	EUR	3,67	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>213 818,33</b>	<b>EUR</b>	<b>3,67</b>	<b>EUR</b>

Décomposition du coupon : Part G FUND OPPORTUNITIES EUROPE O

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	4 631 823,327	EUR	355,30	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>4 631 823,327</b>	<b>EUR</b>	<b>355,30</b>	<b>EUR</b>

## 7. ANNEXE(S)

## G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - IC

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Libellé du produit	G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - IC	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	FR0010631275	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	<a href="https://www.groupama-am.com/fr/">https://www.groupama-am.com/fr/</a>
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

#### OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée.

Le produit est un FCP de droit français de type UCITS, classé actions internationales.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net aux actions et jusqu'à 10% de son actif net aux produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est limitée à 20% de l'actif net.

Politique de revenus : Capitalisation

**SOUSCRIPTEURS :** Institutionnels

#### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		1 an	Supérieure à 5 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 316,62 €	1 152,51 €
	Rendement annuel moyen	-86,83 %	-35,09 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 032,34 €	8 039,27 €
	Rendement annuel moyen	-19,68 %	-4,27 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 694,68 €	13 109,95 €
	Rendement annuel moyen	6,95 %	5,57 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 268,58 €	16 874,68 €
	Rendement annuel moyen	42,69 %	11,03 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période supérieure à 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

## QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

	1 an	Supérieure à 5 ans
Coûts totaux	450,15 €	298,03 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	4,55 %	2,50 %

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après 1 an	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	2,75 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	275 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	1,46 % de la valeur de votre investissement par an.	146,3 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,34 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	33,8 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	Supérieure à 5 ans
----------------------------------	--------------------

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)
- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010631275/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010631275/(tab)/publication). Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail [serviceclient@groupama-am.fr](mailto:serviceclient@groupama-am.fr).

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010631275/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010631275/(tab)/publication).

## G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - ID

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Libellé du produit	G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - ID	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	FR0011291178	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	<a href="https://www.groupama-am.com/fr/">https://www.groupama-am.com/fr/</a>
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

#### OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée.

Le produit est un FCP de droit français de type UCITS, classé actions internationales.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net aux actions et jusqu'à 10% de son actif net aux produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est limitée à 20% de l'actif net.

Politique de revenus : Distribution

**SOUSCRIPTEURS :** Institutionnels

#### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		1 an	Supérieure à 5 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 316,63 €	1 152,52 €
	Rendement annuel moyen	-86,83 %	-35,09 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 033,69 €	8 045,95 €
	Rendement annuel moyen	-19,66 %	-4,26 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 696,46 €	13 120,74 €
	Rendement annuel moyen	6,96 %	5,58 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 270,91 €	16 888,61 €
	Rendement annuel moyen	42,71 %	11,05 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période supérieure à 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

## QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

	1 an	Supérieure à 5 ans
Coûts totaux	448,59 €	295,99 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	4,54 %	2,48 %

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après 1 an	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	2,75 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	275 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	1,45 % de la valeur de votre investissement par an.	144,7 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,34 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	33,8 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	Supérieure à 5 ans
----------------------------------	--------------------

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)
- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0011291178/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0011291178/(tab)/publication). Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail [serviceclient@groupama-am.fr](mailto:serviceclient@groupama-am.fr).

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0011291178/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0011291178/(tab)/publication).



## G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - M

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Libellé du produit	G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - M	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	FR0010627869	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	<a href="https://www.groupama-am.com/fr/">https://www.groupama-am.com/fr/</a>
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

#### OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée.

Le produit est un FCP de droit français de type UCITS, classé actions internationales.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net aux actions et jusqu'à 10% de son actif net aux produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est limitée à 20% de l'actif net.

Politique de revenus : Capitalisation

**SOUSCRIPTEURS** : Institutionnels

#### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		1 an	Supérieure à 5 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 291,9 €	1 127,86 €
	Rendement annuel moyen	-87,08 %	-35,37 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 048,35 €	8 218,42 €
	Rendement annuel moyen	-19,52 %	-3,85 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 723,48 €	13 414,24 €
	Rendement annuel moyen	7,23 %	6,05 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 314,17 €	17 274,96 €
	Rendement annuel moyen	43,14 %	11,55 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période supérieure à 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

## QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

	1 an	Supérieure à 5 ans
Coûts totaux	427,75 €	239,87 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	4,32 %	2,05 %

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après 1 an	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	0,98 % de la valeur de votre investissement par an.	97,9 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,34 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	33,8 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	Supérieure à 5 ans
----------------------------------	--------------------

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010627869/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010627869/(tab)/publication). Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail [serviceclient@groupama-am.fr](mailto:serviceclient@groupama-am.fr).

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010627869/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010627869/(tab)/publication).

## G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - N

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Libellé du produit	G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - N	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	FR0010627851	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	<a href="https://www.groupama-am.com/fr/">https://www.groupama-am.com/fr/</a>
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

#### OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée.

Le produit est un FCP de droit français de type UCITS, classé actions internationales.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net aux actions et jusqu'à 10% de son actif net aux produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est limitée à 20% de l'actif net.

Politique de revenus : Capitalisation

**SOUSCRIPTEURS :** Tous souscripteurs

#### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		1 an	Supérieure à 5 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 316,33 €	1 152,14 €
	Rendement annuel moyen	-86,84 %	-35,09 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 990,05 €	7 832,9 €
	Rendement annuel moyen	-20,10 %	-4,77 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 639,21 €	12 777,11 €
	Rendement annuel moyen	6,39 %	5,02 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 195,81 €	16 444,89 €
	Rendement annuel moyen	41,96 %	10,46 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période supérieure à 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

## QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

	1 an	Supérieure à 5 ans
Coûts totaux	498,67 €	360,68 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	5,05 %	3,01 %

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après 1 an	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	2,75 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	275 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	1,96 % de la valeur de votre investissement par an.	196,2 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,34 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	33,8 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	Supérieure à 5 ans
----------------------------------	--------------------

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010627851/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010627851/(tab)/publication). Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail [serviceclient@groupama-am.fr](mailto:serviceclient@groupama-am.fr).

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010627851/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010627851/(tab)/publication).

## G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - O

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Libellé du produit	G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - O	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	FR0013073806	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	<a href="https://www.groupama-am.com/fr/">https://www.groupama-am.com/fr/</a>
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

#### OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée.

Le produit est un FCP de droit français de type UCITS, classé actions internationales.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net aux actions et jusqu'à 10% de son actif net aux produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est limitée à 20% de l'actif net.

Politique de revenus : Distribution

**SOUSCRIPTEURS** : Dédié au Groupe GROUPAMA

#### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		1 an	Supérieure à 5 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 191,66 €	1 027,55 €
	Rendement annuel moyen	-88,08 %	-36,56 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 948,57 €	7 981,63 €
	Rendement annuel moyen	-20,51 %	-4,41 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 606,82 €	13 136,03 €
	Rendement annuel moyen	6,07 %	5,61 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 153,39 €	17 154,15 €
	Rendement annuel moyen	41,53 %	11,40 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période supérieure à 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.

## QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

	1 an	Supérieure à 5 ans
Coûts totaux	515,66 €	240,38 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	5,20 %	2,14 %



## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après 1 an	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	0,34 % de la valeur de votre investissement par an.	34,1 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,34 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	33,8 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0,51 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	51,47 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	Supérieure à 5 ans
----------------------------------	--------------------

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013073806/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013073806/(tab)/publication). Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail [serviceclient@groupama-am.fr](mailto:serviceclient@groupama-am.fr).

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013073806/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013073806/(tab)/publication).

## G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - R

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Libellé du produit	G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - R	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	FR0013279759	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	<a href="https://www.groupama-am.com/fr/">https://www.groupama-am.com/fr/</a>
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

#### OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI Europe clôture (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée.

Le produit est un FCP de droit français de type UCITS, classé actions internationales.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net aux actions et jusqu'à 10% de son actif net aux produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est limitée à 20% de l'actif net.

Politique de revenus : Capitalisation

**SOUSCRIPTEURS** : Distributeurs

#### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		1 an	Supérieure à 5 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 291,36 €	1 127,18 €
	Rendement annuel moyen	-87,09 %	-35,38 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 000,77 €	7 862,47 €
	Rendement annuel moyen	-19,99 %	-4,70 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 646,06 €	12 876,91 €
	Rendement annuel moyen	6,46 %	5,19 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 178,12 €	16 762,4 €
	Rendement annuel moyen	41,78 %	10,88 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période supérieure à 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.

## QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

	1 an	Supérieure à 5 ans
Coûts totaux	472,8 €	295,95 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	4,78 %	2,52 %

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après 1 an	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	1,20 % de la valeur de votre investissement par an.	119,8 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,34 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	33,8 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0,46 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	45,62 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	Supérieure à 5 ans
----------------------------------	--------------------

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)
- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013279759/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013279759/(tab)/publication). Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail [serviceclient@groupama-am.fr](mailto:serviceclient@groupama-am.fr).

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013279759/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013279759/(tab)/publication).

Dénomination du produit : G FUND  
 : OPPORTUNITIES  
 EUROPE - IC

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 40,06%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)

04/2022 - 04/2023	Conseil à majorité d'indépendants (%)	86,19	100	59,44	100
04/2022 - 04/2023	Politique en matière des droits de l'homme (%)	96,76	100	88,18	100
04/2022 - 04/2023	Note ESG	77,29	97,01	60	100
05/2021 - 05/2022	Conseil à majorité d'indépendants (%)	-	-	-	-
05/2021 - 05/2022	Politique en matière des droits de l'homme (%)	-	-	-	-
05/2021 - 05/2022	Note ESG	-	-	-	-

**Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

<b>Part des investissements durables</b>	<b>40,06%</b>
--	---------------

### ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

La prise en compte des PAI obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne.

Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

<b>PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</b>	<b>PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</b>
25,5	0,285



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	174 253,88			
		Émissions de GES de niveau 2	8 323,26			
		Émissions de GES de niveau 3	909 020,55			
		Émissions totales de GES	1 091 598			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	3 205,59			
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	3 094,35			
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	16,08				
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui	48				



		provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie				
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,660			
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,35			
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	573,7			
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	32 788,97			
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	25,5			
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,285			
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	6,11			
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en	14,98			

		pourcentage du nombre total de membres				
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0			
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	-

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	-



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/05/2022 au 30/04/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPAMA MONETAIRE - IC	OPC	4.71%	France
TOTALENERGIES SE (XPAR)	Énergie	3.50%	France
SANOFI (XPAR)	Santé	2.62%	France
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG (XETR)	Services de Communication	2.29%	Allemagne
AIRBUS SE (XPAR)	Industrie	2.29%	France
BNP PARIBAS (XPAR)	Finance	2.21%	France
SAFRAN SA (XPAR)	Industrie	2.06%	France
GLAXOSMITHKLINE PLC (XLON)	Santé	2.05%	Royaume-Uni
EDF (XPAR)	Services aux Collectivités	2.04%	France
ALSTOM (XPAR)	Industrie	1.96%	France
NOVARTIS AG-REG (XVTX)	Santé	1.93%	Suisse
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV (XBRU)	Biens de Consommation de Base	1.85%	Belgique
GSK PLC (XLON)	Santé	1.81%	Royaume-Uni

SOCIETE GENERALE SA (XPAR)  
ENI SPA (MTAA)

Finance  
Énergie

1.68%  
1.67%

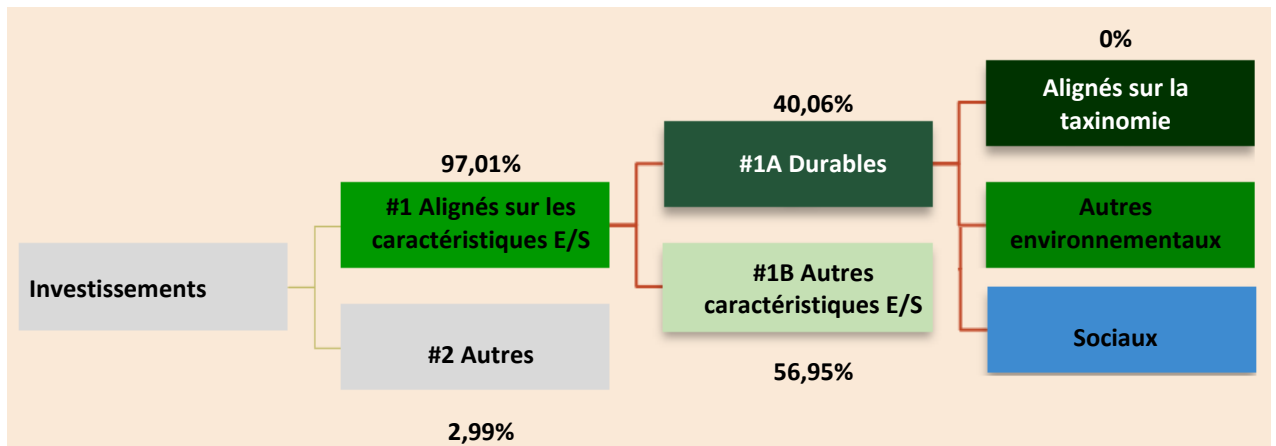
France  
Italie



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

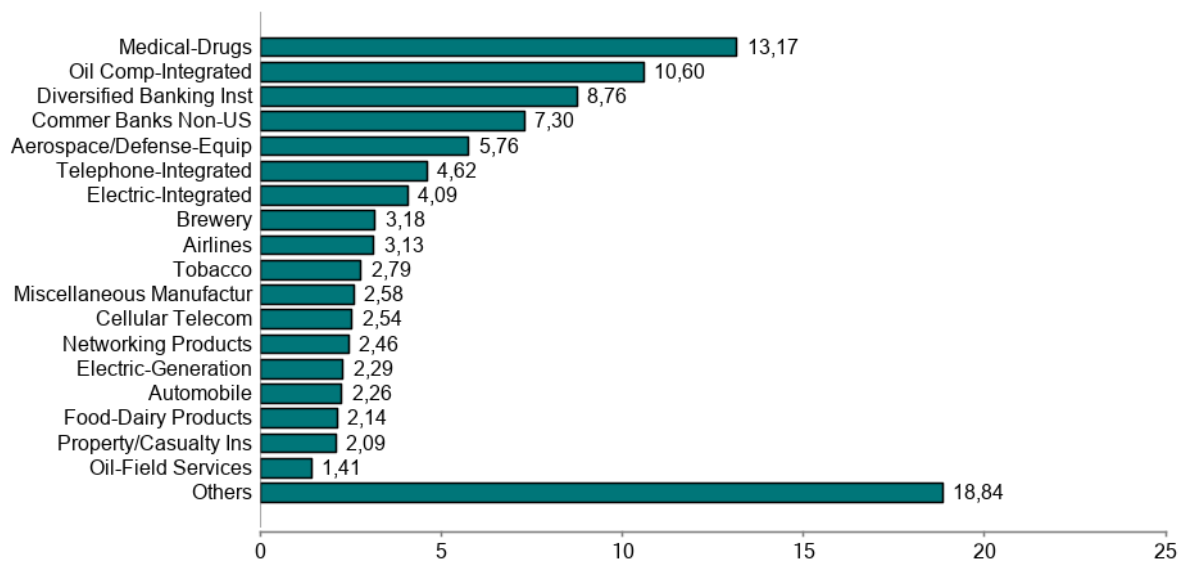
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

### Répartition sectorielle (en %)



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

**Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie\*\* de l'UE ?**

**Oui**

**Nucléaire**

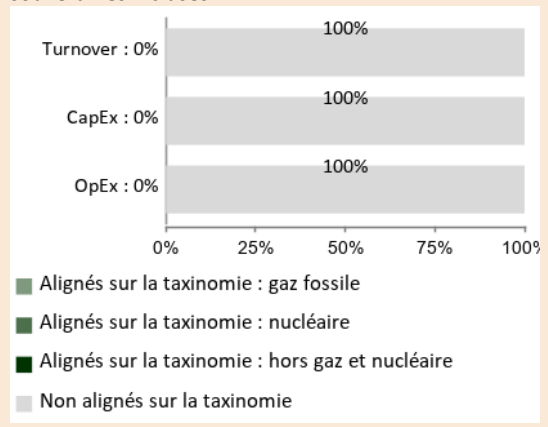
**Gaz fossile**

**Non**

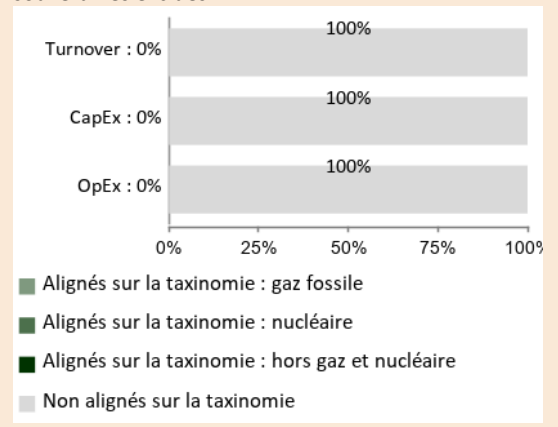
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

**Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



\*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

\*\*Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il réalise 40,06% d'investissements durables. Pour autant, le fonds ne réalise pas d'investissements durables ayant objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE. Il ne réalise pas non plus d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

<b>Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes</b>	<b>0%</b>
---	-----------

**Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2023	0%
2022	0%



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	-
--	---



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
--	---



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

Le fonds est classé article 8 et bénéficie du label ISR, démontrant ainsi son engagement en matière d'investissement responsable. Pendant toute la période de l'exercice, il a maintenu un score ESG global significativement supérieur à celui de son univers d'investissement. Les principaux indicateurs de performance ESG du fonds concernent l'indépendance des administrateurs et la politique en matière des droits de l'homme, sur lesquels le fonds a constamment obtenu de meilleurs résultats que l'univers. L'indépendance des administrateurs évalue la part du portefeuille investie dans des entreprises dont le conseil d'administration ou de surveillance est majoritairement composé de membres indépendants. La politique en matière des droits de l'homme mesure la proportion d'entreprises dans le portefeuille ayant mis en place des politiques formelles en faveur des droits de l'homme et de la promotion de la diversité. Le fonds a également suivi une politique d'exclusion en refusant d'investir dans RWE en raison de ses fortes émissions de CO2. De plus, il n'a effectué aucun investissement dans les valeurs répertoriées sur la liste des Grands Risques ESG, ainsi que celles présentes sur la liste d'exclusion liée à la politique charbon. En outre, le fonds a pris soin de ne pas investir dans des entreprises impliquées dans des activités liées aux armes controversées conformément à notre politique d'exclusion. Cette approche témoigne ainsi de son engagement à éviter les investissements à haut risque sur le plan environnemental, social et de gouvernance.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***  
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***  
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***  
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***  
Non applicable